

Numéros d'urgence

Urgences et SAMU

112/15

Appel urgence Europe

112

Pompiers

112/18

Police

112/17

**Accueil sans abri
(Samu social)**

112/115

Centre anti-poison de Lille

03 20 44 44 44

Hôpitaux pivôts

Aisne

- Centre hospitalier de Saint-Quentin
Avenue Michel de l'Hospital
02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 06 71 71 - Fax : 03 23 06 72 62
- Centre hospitalier de Laon
33, rue Marcelin Berthelot
02000 Laon
Tél : 03 23 24 33 33 - Fax : 03 23 24 33 60
- Centre hospitalier de Soissons
48, avenue du général de Gaulle
02209 Soissons
Tél : 03 23 75 70 70 - Fax : 03 23 59 16 46
- Centre hospitalier de Prémontré
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 66 66 - Fax : 03 23 23 66 09

Oise

- Centre hospitalier de Beauvais
40, avenue Léon Blum
60000 Beauvais
Tél : 03 44 11 21 21 - Fax : 03 44 11 20 09
- Centre hospitalier de Compiègne
8, avenue Henri Adnot
60200 Compiègne
Tél : 03 44 23 60 00 - Fax : 03 44 23 60 01
- Centre hospitalier de Creil
Bd Laennec
60100 Creil
Tél : 03 44 61 60 00 - Fax : 03 44 61 60 01
- Centre hospitalier de Clermont
2, rue Finets
60600 Clermont de l'Oise
Tél : 03 44 77 50 00 - Fax : 03 44 77 51 65

Somme

- Centre hospitalier universitaire
2, place Victor Pauchet
80054 Amiens cedex
Tél : 03 22 66 80 00 - Fax : 03 22 95 41 15
- Centre hospitalier d'Abbeville
43, rue Isle
80101 Abbeville
Tél : 03 22 25 53 66 - Fax : 03 22 25 57 90
- Centre hospitalier Pinel
route d'Amiens, Dury 80044 Amiens cedex
Tél : 03 22 53 46 46 - Fax : 03 22 95 41 15

Guide répertoire régional sur la prévention du suicide en Picardie

2^e édition

Mise à jour

Février 2009



GRUPEMENT REGIONAL DE
SANTÉ PICARDE DE PICARDIE

© ORS Picardie - février 2009
ISBN : 978-2.909195-55-1

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Introduction | 9 |
| Épidémiologie du suicide | 11 |
| Signes d'alerte d'une crise suicidaire | 13 |
| Comment réagir ? | 14 |
| Quels accueils spécifiques pour quels types de patients ? | 15 |
| Facteurs prédicteurs | 16 |
| | |
| Médecin généraliste | 17 |
| Médecine du travail | 18 |
| Gériatre | 19 |
| Psychiatre | 20 |
| Éducation nationale | 22 |
| Assurance maladie | 23 |
| Comités d'éducation pour la santé | 25 |
| Missions locales et PAIO | 26 |
| Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) | 27 |
| Protection judiciaire de la jeunesse | 28 |
| La prise en charge des soins aux détenus | 29 |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation | 30 |
| Centres d'information et d'orientation | 31 |
| Centres médico-psychologiques | 32 |
| Centres médico-psycho-pédagogiques | 33 |
| Les unités de psychiatrie de liaison dans les hôpitaux généraux | 34 |
| Unité de psychiatrie adulte | 35 |
| | |
| Le répertoire | 37 |
| Structures de soins Aisne | 39 |
| Structures de soins Oise 51Structures de soins - Somme | 51 |
| Structures de prévention - Aisne | 61 |
| Structures de prévention - Oise | 73 |
| Structures de prévention - Somme | 87 |
| | |
| Index | 93 |

Ce guide a été réalisé en collaboration entre la DRASS de Picardie et l'OR2S de Picardie
sous la conduite de :

Mme Henriette Noël, infirmière de santé publique, DRASS de Picardie

M. Philippe Lorenzo, directeur-adjoint de l'OR2S de Picardie

Introduction

La prévention du suicide est une priorité de santé publique aux niveaux national et régional.

En tenant compte du Plan national de santé mentale 2005-2008, du programme d'actions déclinées dans la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 et du diagnostic territorial de santé, la prévention du suicide est affirmée comme une priorité de santé publique dans le Plan Régional de Santé publique (PRSP) de Picardie.

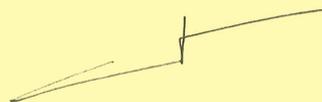
Pour la période 2004-2006, la Picardie se situe au 5^e rang des 22 régions de métropole ayant le plus fort taux de mortalité par suicide : 20,8 décès pour 100 000 habitants. La région est en situation de surmortalité par rapport à la France métropolitaine (16,2 décès pour 100 000 habitants) (données OR2S).

Des actions et outils ont été instaurés pour prévenir le suicide. Un guide répertoire régional a été élaboré et diffusé en 2004 auprès des professionnels et lors des sessions de formations pluriprofessionnelles sur « le repérage et la prise en charge de la crise suicidaire ».

En 2006, deux ans après sa parution, une évaluation du guide a été réalisée. L'objectif était de s'assurer, auprès des professionnels, de la pertinence de ce guide comme d'un outil adapté à l'orientation et la prise en charge des personnes en souffrance psychique. Les réponses obtenues ont confirmé que ce guide a répondu à un besoin avéré, pour s'informer, puis orienter et enfin pour apprendre. Il a facilité les contacts entre les professionnels, dans les domaines de la prévention, de l'information, et dans celui des soins.

Le groupement Régional de Santé Publique de Picardie (GRSP) a donc décidé d'actualiser le répertoire du guide régional sur la prévention du suicide. Celui-ci permettra aux acteurs du secteur sanitaire comme du secteur social de poursuivre le travail en réseaux et de faire circuler une information commune à tous pour tendre vers une orientation et une prise en charge optimale.

Le Préfet,
Henri-Michel COMET



Épidémiologie du suicide

Le suicide constitue un réel problème de santé publique, tant par les pertes de vie humaine que par les problèmes psychologiques et sociaux dont il témoigne. Prévenir le suicide était l'une des dix premières priorités arrêtées par la conférence nationale de santé et l'une des priorités retenues par les conférences régionales de santé de 16 régions.

En ce qui concerne la mortalité, 10 806 personnes sont décédées par suicide en France métropolitaine en 2000, ce qui reste comparable aux années précédentes. Les études sur ce sujet s'accordent pour dire que ce nombre est sous-estimé de 20 %. En effet, le suicide reste un sujet tabou : sa condamnation par plusieurs religions ou groupes de pensée, le problème des assurances, et aussi le souci de ménager la douleur de l'entourage, peuvent en partie expliquer cette sous-estimation. Elle peut également provenir d'un manque d'information sur les décès examinés par les instituts médico-légaux. Une étude de l'Inserm et de l'Institut médico-légal de Paris menée en 1990 évalue à plus de 30 % cette sous-estimation chez les Parisiens de 15-44 ans.

Selon les statistiques Eurostat, la France se situe dans l'espace européen parmi les pays qui présentent les taux de mortalité les plus élevés par suicide. En 1994, elle se situe au quatrième rang pour les hommes (derrière la Finlande, l'Autriche et le Luxembourg) et au cinquième rang chez les femmes (derrière la Finlande, la Suisse, le Danemark et le Luxembourg). On se suicide en effet davantage en Europe du Nord et en Europe centrale qu'en Europe du Sud. Les facteurs qui peuvent contribuer à expliquer ces écarts de mortalité sont d'ordre culturel mais aussi d'ordre méthodologique : les recueils des informations, comme les définitions, peuvent être différents.

En ce qui concerne les tentatives de suicide, celles-ci ne sont pas systématiquement recensées. En 1993, l'enquête de morbidité hospitalière du ministère de la Santé permet d'estimer à 164 000 le nombre de séjours effectués dans les établissements hospitaliers publics et privés pour une tentative de suicide. Cette estimation permet de situer le nombre annuel de nouveaux cas de tentatives de suicide (incidence) dans un intervalle de 2 à 3 tentatives de suicide pour 100 personnes de 15 ans ou plus. Il s'agit là d'une estimation minimum, dans la mesure où un certain nombre de tentatives de suicide ne sont pas hospitalisées.

Le profil des personnes ayant fait une tentative de suicide diffère de celui des personnes décédées par suicide : schématiquement, les premières sont le plus souvent des femmes et des personnes relativement jeunes, alors que les autres sont pour près de 3/4 des hommes et pour 1/4 des personnes de plus de 65 ans.

La Picardie

La mortalité par suicide pour l'ensemble de la population

En Picardie, on recense en 2000, 430 décès par suicide, avec un sex-ratio de 1 femme pour 3 hommes.

Pour les années 1991-1999, l'analyse des taux standardisés montre une surmortalité par suicide, quels que soient le département (Aisne 25,0, Oise 25,5 et Somme 29,1 contre 20,1 pour 100 000 en France pour les deux sexes confondus) et le sexe (hommes en Picardie 40,3 vs 30,0 pour 100 000 en France et femmes en Picardie 13,3 vs 10,7 pour 100 000 en France).

Les années potentielles de vie perdues sont comptabilisées comme étant le nombre d'années qui se serait écoulé entre la date d'un décès prématuré (avant 65 ans) et la date anniversaire des 65 ans. En considérant l'ensemble des années potentielles de vie perdues, toutes causes confondues, le suicide est désigné pour plus de 10 % des cas comme étant responsable (soit 12,8 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes).

Environ 20 % des décès sont attribués à un suicide chez les 25-34 ans. Une personne de 65 ans et plus décèdera le plus souvent des suites d'une autre cause, le suicide étant retrouvé dans environ 1 % des cas.

On pourra retenir cependant que la mortalité en Picardie par suicide est deux à trois fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes, et quadruple passé 74 ans.

Les idées et tentatives de suicide chez les jeunes

Le *Baromètre santé des jeunes* réalisé en 2000 en Picardie auprès des 12-25 ans montre que 8,2 % des jeunes picards disent avoir pensé au suicide au cours de l'année précédant l'enquête, davantage parmi les filles (11,2 %) que parmi les garçons (5,3 %). Près de la moitié d'entre eux en ont parlé à quelqu'un, le plus souvent à des amis du même sexe (35,6 % des cas).

5,3 % des 12-25 ans déclarent avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie ; 7,6 % parmi les filles et 3,2 % parmi les garçons. Lors de la dernière tentative, 35,6 % d'entre eux ont été hospitalisés.

Signes d'alerte d'une crise suicidaire

Propos alarmants

Idéation suicidaire clairement exprimée

«*Je veux en finir*», «*Je veux mourir*»

«*Je n'ai plus la force de me battre*»

«*Je n'en sortirai jamais*»

«*Je sais comment ne plus souffrir*»

«*Je n'attends plus rien de la vie*»

«*Je n'ai plus le goût de vivre*»

Allusion, messages énigmatiques

«*La Terre sera bientôt débarrassée d'un être inutile*»

«*Vous allez être soulagés quand je ne serai plus là...*»

«*Bientôt je n'aurai plus aucun problème*»

«*Je vais faire un très long voyage*»

Modifications intempestives du comportement

Repli dépressif

- Insomnie, hypersomnie
- Retrait, isolement
- Repli sur soi
- Désinvestissement du travail, de la scolarité, plaintes somatiques

Modification

→ des conduites

- alimentaires (restriction ou boulimie)
- sociales (manifestations d'agressivité ou de violence, irritabilité)

→ des habitudes

Consommation inappropriée ou excessive de drogues, alcool, médicaments, tabac...

Préparatifs

→ du geste suicidaire (accumulation de médicaments)

→ de l'après-suicide (dons d'objets personnels très investis)

- mise en ordre des affaires
- lettres conciliantes, testaments

Bouleversement affectif ou émotionnel

• Humeur dépressive

Pleurs, tristesse, découragement, désintérêt, apathie, ralentissement idéo-moteur

• Variation brusque de l'humeur

Alternance de phases d'excitation, d'abattement ou d'agressivité

• Labilité émotionnelle

Alternance imprévisible d'accès d'angoisses, de rires, de pleurs ou de colères

Comment réagir ?

Face à une personne présentant des signes suicidaires

Si vous êtes inquiet,

communiquez avec une personne-ressource

- **pour vous aider à évaluer l'urgence de la situation et à organiser une prise en charge**
- **pour recevoir vous-même du soutien**

Ce qu'il faut éviter de faire

Idéation suicidaire clairement exprimée

1. Banaliser, sous-estimer la souffrance
2. Tenir des propos moralisateurs
3. Fournir des recettes de bonheur de portée générale
4. Faire des programmes irréalistes
5. Répondre seul

Ce qu'il faut faire

1. Respecter la personne suicidaire

- ne pas juger, mais établir un climat de confiance, de chaleur humaine, d'authenticité
- écouter la personne et lui permettre de dire sa souffrance et de verbaliser ses plaintes

2. Apprécier la dangerosité et l'urgence

- le niveau de souffrance
- le degré d'intentionnalité
- les éléments d'impulsivité
- l'existence d'un élément précipitant
- la présence de moyens dangereux à disposition
- la capacité de soutien de l'entourage proche

3. S'engager pour prévenir l'acte suicidaire

- dans l'attente de la mise en place des alternatives, s'entendre sur un engagement de «non-suicide» à court terme
- accompagner la personne dans son premier contact avec une personne-ressource
- faire en sorte que soient mis sous clés les armes à feu, les médicaments ou tout autre moyen susceptible d'être utilisé
- hospitaliser la personne en cas de risque imminent
- s'appuyer sur son réseau relationnel pour casser l'isolement
- rester disponible pour l'écoute tout en évaluant ses propres limites d'intervention

Quels accueils spécifiques pour quels types de patients ?

Chaque secteur de psychiatrie dispose de différentes structures pouvant répondre à la souffrance psychique de l'individu (au bord de la crise suicidaire). Certaines sont plus adaptées à la prise en charge dans l'urgence, d'autres plus spécifiques dans l'évaluation du risque suicidaire.

Le patient suicidaire

Toutes les structures d'urgence, spécialisées ou non, sont à même de prendre en charge le patient présentant des idées suicidaires.

Assurer l'écoute de la souffrance de ce patient permet d'évaluer l'intensité de la crise suicidaire et donc le risque de passage à l'acte.

La nécessité d'une hospitalisation dans le but de mettre le sujet à l'abri de lui-même, au besoin contre son gré, peut être envisagée. Éventuellement, celui-ci pourra être orienté vers la structure spécialisée la plus adaptée à sa prise en charge (CMP, urgence psychiatrique).

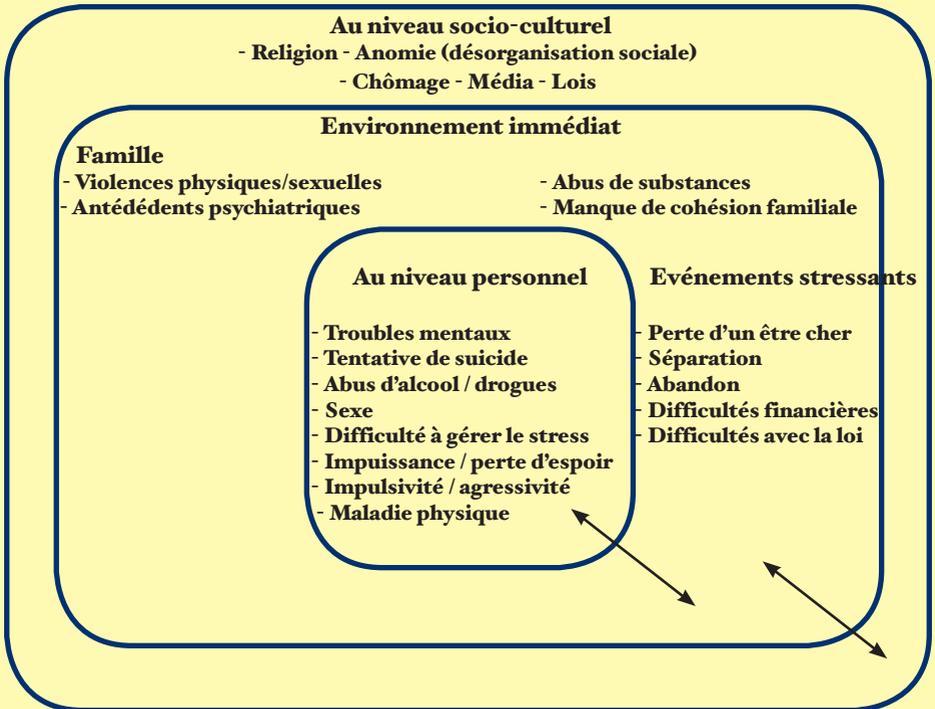
Le patient suicidant

Toute prise de médicaments à visée autolytique, tout geste ou comportement mettant la vie du sujet en danger de manière volontaire, implique une hospitalisation dans deux buts

- évaluer la gravité somatique du passage à l'acte ;
- évaluer l'importance de la souffrance morale et le risque de récurrence, l'existence d'une pathologie mentale sous-jacente.

Cette prise en charge ne peut donc être que pluridisciplinaire. Selon la gravité somatique de l'état du patient, son orientation se fera vers une structure plus ou moins médicalisée, vers un lieu d'hospitalisation spécialisé. Certains hôpitaux disposent en leur sein de possibilités de consultations internes, au lit du malade, sous la forme d'unité de psychiatrie de liaison, d'autres de lits de suicidologie, fonctionnant en partenariat avec les somaticiens.

Facteurs prédicteurs



Médecin généraliste

Les acteurs de la prévention primaire et secondaire de la dépression et du suicide sont nombreux mais il en est un qui est en première ligne, c'est le médecin généraliste, le médecin de famille.

De par sa connaissance de l'environnement familial et socioprofessionnel de ses patients, il peut détecter très tôt des signes de «fragilisation», de désinvestissement d'activités et des relations ou des signes plus nets de dépression. La relation entre le médecin et son patient, basée sur la confiance, permet alors l'écoute, le dialogue et le repérage des facteurs de risque pouvant faire craindre un passage à l'acte imminent.

Lors des consultations successives, si l'amélioration tarde, il peut se faire sentir le besoin «d'aller plus loin» et d'entamer parallèlement un travail avec un spécialiste (psychothérapeute, psychiatre...). Il est aussi du devoir du médecin de sensibiliser l'entourage à la souffrance du patient pour l'aider et l'accompagner dans sa démarche. Il lui revient également de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour le protéger (hospitalisation).

Médecine du travail

La spécialité de médecine du travail apprend au médecin à connaître les pathologies professionnelles, à cerner les risques professionnels par l'utilisation d'outils appropriés (mesurer par exemple le bruit d'un atelier à l'aide d'un sonomètre) et à mettre en œuvre la prévention sanitaire en milieu de travail.

Le médecin du travail exerce essentiellement comme salarié d'une entreprise publique ou privée ou encore en association résultant du regroupement d'entreprises. Ce sont les employeurs qui organisent et administrent les services médicaux du travail, les représentants des salariés en surveillant le fonctionnement et la gestion. L'administration délivre périodiquement à ces structures un agrément sur des critères réglementaires.

Les missions du médecin du travail d'entreprise sont définies *a minima* légalement. Le Code du travail précise que le rôle des médecins du travail est exclusivement préventif, consistant à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des travailleurs.

Aujourd'hui, les salariés font écho fréquemment de problèmes psychopathologiques.

Le rôle d'écoute et d'accompagnement médico-social est donc essentiel.

Un des rôles du médecin du travail est d'appréhender, à travers l'actualité de sa consultation, non seulement la présence de divers symptômes ayant valeur de signes par rapport à des tableaux psychiatriques, mais aussi la réalité de l'activité du travailleur dans ses composants techniques, relationnels, environnementaux et organisationnels.

En fonction du sens que le médecin prête au symptôme, de sa perception du monde du travail, de l'intérêt qu'il porte aux mécanismes psychiques, son intervention peut contribuer à éclairer la dynamique de ce drame, comme à participer fortement à sa prévention.

Gériatre

Le patient âgé peut traverser une crise suicidaire lors d'une rupture avec son environnement, de l'évolution brutale d'une pathologie mentale ou d'une décompensation somatique associée.

La personne âgée est souvent polypathologique et le gériatre après avoir fait appel très souvent au médecin traitant pour compléter l'interrogatoire du patient et de l'entourage, réalise un bilan somatique par l'examen clinique et paraclinique, de même qu'un bilan d'évaluation cognitive.

La détérioration des fonctions supérieures doit être évaluée à distance de l'épisode dépressif.

Le gériatre s'assure également que l'épisode dépressif sévère n'est pas en rapport, soit avec une médication (auto-polymédications fréquentes à cet âge), soit avec l'existence d'une douleur d'origine organique plus ou moins chronique. Si tel est le cas, un ajustement thérapeutique est réalisé, en coordination avec le médecin traitant, après réévaluation de l'indication initiale de la prescription.

La prise en charge gériatrique comprend également une évaluation biographique et familiale de même qu'un bilan social, au sein de l'équipe pluridisciplinaire. En effet, isolement social, perte d'autonomie, baisse des revenus... sont des facteurs induisant ou favorisant la survenue d'un épisode dépressif chez la personne âgée.

À l'issue de l'hospitalisation, un retour à domicile en lien avec le médecin traitant et les services sociaux de la circonscription, ou une orientation en institution médico-sociale est proposée.

Dans tous les cas, un suivi ambulatoire est organisé, auquel participe le gériatre, en centre hospitalo-psychologique, en visites à domicile et en réseau avec les partenaires de ville ou institutionnels.

Psychiatre

Psychiatre hospitalier

Différents tableaux cliniques sont sources de souffrances psychiques, pour des maladies psychiatriques comme pour des maladies somatiques.

La psychiatrie publique, au sein d'un travail en sectorisation et d'un travail en réseau qui permet le suivi longitudinal du patient, répond à la prise en charge de ces problèmes de santé mentale dans le cadre de l'urgence spécifique et des hospitalisations psychiatriques.

Elle tend à se diversifier dans l'extériorisation des soins prodigués au niveau des centres médico-psychologiques, visites à domicile et d'autres structures socio-éducatives au plus près des patients. L'anxiété du déprimé et sa douleur morale, l'angoisse du schizophrène dans ses moments de dissociation, les troubles du comportement du dément, l'agitation de l'éthylique, sont autant d'exemples et de situations qui demandent à la fois la mise en place de protocoles de soins et de projets de prévention secondaire ou primaire.

Dans le même temps, elle a élargi son champ thérapeutique au sein des hôpitaux généraux, des urgences, dans la prise en charge pluridisciplinaire de patients nécessitant à la fois un abord somatique, psychiatrique ou psychologique.

À ce titre, la psychiatrie publique, et en particulier le psychiatre hospitalier, joue un rôle important dans la prise en charge de la crise suicidaire et des passages à l'acte. Le suicidant est un patient qui, dans un moment de souffrance extrême, ne trouve pas d'autre solution pour y mettre fin qu'en étant dans l'agir. La prise en charge va s'inscrire selon deux axes principaux : celui d'évaluer les circonstances du geste, en particulier de repérer une symptomatologie dépressive sous-jacente et celui d'éviter la récurrence, voire le suicide du sujet. Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, impliquant médecins, psychiatres, psychologues, assistantes sociales... le patient va bénéficier d'une approche psychothérapique lui permettant d'élaborer sa souffrance psychique. Cela demande une organisation des soins spécifiques ainsi qu'une coordination avec les secteurs géographiques de psychiatrie et les autres partenaires au bénéfice du patient.

Le mode de fonctionnement de la pédopsychiatrie est basé sur le même principe mais comporte des spécificités dans son approche, incluant des interventions familiales, ses structures extra-hospitalières (centres médico-psychologiques, centres médico-psycho-pédagogiques) et son organisation (intersectorielle).

Psychiatre libéral

Il est de la compétence du psychiatre libéral de reconnaître l'imminence d'une crise suicidaire chez les patients qu'il connaît ou qu'il est amené à rencontrer. Il lui revient d'adapter la prise en charge à la gravité du tableau.

Psychiatre de liaison

Au sein des hôpitaux généraux, intervient la psychiatrie de liaison dont l'intérêt va au-delà de la prise en charge des suicidants. Les données épidémiologiques évaluent la prévalence des troubles psychiques chez les patients hospitalisés en médecine et en chirurgie de l'ordre de 20 % à 70 %. Les activités du psychiatre de liaison, et de l'équipe avec laquelle il travaille, sont diverses : actes à caractère diagnostique, actions thérapeutiques spécifiques, actes impliquant des actions concrètes (comme des hospitalisations en milieu psychiatrique), actes s'inscrivant dans une approche globale du patient (travail en réseau intra-hospitalier pluridisciplinaire, extra-hospitalier), actions de conseil ou à caractère préventif et actions de recherche en psychopathologie.

Éducation nationale

L'Éducation nationale accueille un public, de la très petite section de maternelle aux formations post-bac, qui passe l'essentiel de son temps en son sein. Elle a donc un rôle privilégié dans la prévention, le repérage et la prise en compte du mal-être ou de la souffrance singulière des élèves. Les souffrances psychologiques, dont le suicide et la tentative de suicide peuvent être l'aboutissement, sont une préoccupation particulièrement prégnante des équipes éducatives.

La prévention au sein des établissements scolaires passe par une politique globale élaborée au sein des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Ces instances, pilotées par les chefs d'établissement, réunissant des représentants de la communauté éducative, des élèves, des parents, des associations locales et des partenaires... définissent les axes prioritaires en fonction des problématiques locales.

Le repérage des élèves en risque est l'affaire de tous, le travail en équipe permettant une prise en compte plus efficace de chaque situation.

Une attention particulière est portée sur les élèves présentant des accidents à répétition, un absentéisme important, des variations brusques des résultats scolaires, des changements d'humeur, des usages de toxiques...

Les élèves repérés font l'objet d'une évaluation et d'une prise en charge par les personnels sociaux et de santé.

La plupart des établissements scolaires dispose d'une équipe médico-sociale (médecin, infirmière et assistante sociale) présente régulièrement. Le service social en faveur des élèves intervient à la demande des chefs d'établissement sur toutes les situations d'enfants en danger signalées dans les établissements ne bénéficiant pas d'une permanence régulière du service. La cellule ressource de l'inspection académique composée du médecin, de l'infirmière et de l'assistante sociale, conseillers techniques de l'inspecteur d'académie, apporte son aide à toute personne de l'institution préoccupée par une situation d'élève.

En cas de traumatisme collectif (décès, suicide, accident...) touchant un établissement scolaire, une cellule d'écoute et de soutien peut intervenir dans les établissements. Le chef d'établissement peut y faire appel par l'intermédiaire de l'inspection académique du département.

EPICAR : équipe de prévention intercatégorielle des conduites à risque, elle assure des formations individuelles ou collectives des adultes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (Rectorat de l'académie d'Amiens, direction académique de la formation et de l'innovation - DAFI).

A Assurance maladie

L'Assurance maladie, en Picardie, se compose de :

- cinq CPAM (de la Somme, Beauvais, Creil, Laon, Saint-Quentin) ;
- trois MSA (Beauvais, Amiens, Laon) ;
- la CMR ;
- la CRAM Nord-Picardie ;
- l'URCAM Picardie.

Elle assure :

- la protection sociale de la population à travers la prise en charge de la maladie, de la vieillesse, des accidents de travail et maladies professionnelles ;
- l'aide financière, soit directement par l'attribution de prestations extra-légales individuelles auprès des personnes en difficulté, soit par l'octroi de subventions au titre de l'action sanitaire et sociale vers le secteur associatif ;
- la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé ;
- l'accompagnement méthodologique et financier des projets contribuant aux programmes de santé définis en région.

Par ailleurs, quatre centres d'examen de santé (Amiens, Creil, Laon et Saint-Quentin) se situent à la fois comme offre de services de prévention à travers les bilans de santé, mais également comme un outil d'observation de la santé de la population couverte par le régime général de Sécurité sociale.

Public

Presque toute la population est protégée par les régimes d'assurance maladie et ce depuis l'introduction de la CMU.

Missions

En ce qui concerne la prévention du suicide, l'Assurance maladie peut contribuer financièrement :

- à la mise en place de projets de prévention avec le Fonds national de prévention, éducation, information sanitaire (FNPEIS) et le Fonds national de prévention, éducation, information sanitaires agricole (FNPEISA) ;
- à la mise en place de projets s'inscrivant dans l'amélioration des pratiques professionnelles de santé du milieu libéral avec le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) ;
- à la mise en place de réseaux coordonnés ville/hôpital en collaboration avec l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) (DRDR).

Elle assure également la coordination de projets sur le territoire, par exemple :

- la caisse primaire d'assurance maladie de Beauvais : à travers le service d'éducation pour la santé de l'Oise (SESO), coordonne et anime cinq réseaux de prévention des tentatives de suicide chez les jeunes (*cf.* répertoire) ;
- dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de prévention selon les axes nationaux et régionaux, la caisse primaire d'assurance maladie de Creil s'investit dans la prévention du mal-être des jeunes en coordonnant deux réseaux adolescents (*cf.* répertoire) ;
- la MSA de l'Aisne a mis en place un plan personnalisé de prévention, intitulé Per-Aisne, afin d'optimiser la prise en charge des ressortissants agricoles en détresse par la coordination, dans un premier temps, des interventions des acteurs départementaux.

En projet, la création d'un numéro vert afin de joindre la cellule d'appui psychologique pour les ressortissants de la MSA et prise en charge des consultations de psychologue destinées aux personnes orientées par la cellule d'appui psychologique.

Environ 1 000 personnes pourraient être concernées par ce dispositif.

Comité d'éducation pour la santé

Le comité régional d'éducation et de promotion de la santé pour la santé de Picardie (Cres) est une association loi 1901 chargée de développer des actions de promotion et d'éducation pour la santé. Concernant la prévention du suicide, l'éducation pour la santé agit sur les facteurs de risque suicidaires (mal-être psychologique, précarité...) en promouvant le bien-être physique, mental et social des personnes.

Public

Tout public, en particulier les professionnels et étudiants.

Missions

Le comité régional d'éducation et de promotion de la santé pour la santé organise des formations (initiales et continues), des colloques, propose des prestations documentaires spécialisées (données documentaires, bibliographies...), offre un appui méthodologique au montage de projets en éducation pour la santé, participe aux politiques départementales et régionales de santé.

Services

Le centre documentaire d'Amiens est ouvert au public et la base documentaire accessible sur internet (www.crespicardie.org).

Conseil méthodologique sur rendez-vous.

Le Cres de Picardie anime le pôle régional d'éducation pour la santé qui rassemble et fédère les professionnels de la santé, du social, de l'éducation autour des enjeux de la santé publique.

Il publie avec l'OR2S la lettre d'information *Santé et bien-être en Picardie* et a ouvert un site internet dédié : www://educsantepicardie.org

Missions locales et PAIO

Les missions locales et les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) sont des associations financées par l'État et les collectivités locales.

Public

Ces structures ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes qui s'oppose à leur insertion sociale et professionnelle.

Missions

Elles ont en charge le premier accueil des jeunes, la diffusion de l'information sur les dispositifs existants ainsi que l'accompagnement des jeunes sur des projets d'insertion sociale et/ou professionnelle et au besoin vers des professionnels de santé.

Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci dans la réponse aux problématiques d'insertion des jeunes.

Services

- *Information générale sur les dispositifs et mesures*
- *Mise en œuvre des prestations*
 - Un accueil et une information de proximité.
 - Un accompagnement individualisé du jeune dans la construction de son parcours d'insertion professionnelle et sociale.
 - Un appui dans sa recherche d'emploi et dans ses démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.
 - Une aide à la résolution de ses problèmes administratifs (ressources financières, documents personnels...)
 - Une prise en charge des problématiques de santé par des référents santé des missions locales (psychologues, conseillers spécialisés).
 - une mise à disposition des structures d'écoute, afin de soutenir et accompagner les jeunes en situation de détresse.

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

Service commun de l'université de Picardie Jules Verne, accueil médico-socio-psychologique.

L'accueil des étudiants est assuré par la secrétaire qui oriente en fonction des demandes :

- *Vers le médecin généraliste*

- visite médicale obligatoire pour les primo-entrants sur convocation
- examens à la demande : certificat médical pour étudiants handicapés, dérogation de bourse...

- *Vers l'assistante sociale*

- situations sociales particulières : rupture familiale, problème de santé en cours de scolarité...
- accueil des étudiants étrangers

- *Vers le centre de planification*

- demande de contraception
- pilule du lendemain
- problèmes gynécologiques

- *Vers le BAPE (Bureau d'aide psychologique pour les étudiants)*

Permanence de psychologues pour une prise en charge :

- à la demande spontanée de l'étudiant ;
- à la demande de l'assistante sociale ;
- à la demande du médecin généraliste ou d'un médecin spécialiste ;
- à la demande d'intervenants extérieurs (médecins traitants, médecins spécialistes dont psychiatres, établissements de soins, services sociaux, enseignants...)

Missions de prévention

Vaccinations remises à jour par le médecin vaccinateur.

Information Sida, MST (forum, affichage...)

Tabac, alcool (individuellement).

Contraception, sexualité.

Demande de suivi psychologique, d'aide et de soutien.

Prévention psychologique : accueil, écoute, aide.

Souffrance psychologique.

Accueil, écoute, et prévention du mal-être.

P rotection judiciaire de la jeunesse

Une mission de protection et d'éducation

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est une administration du ministère de la Justice. Elle intervient en direction d'enfants mineurs ou de jeunes majeurs auprès desquels elle est chargée de mettre en œuvre des actions éducatives dans le cadre des décisions prises par le juge des enfants. Pour cela, elle dispose de services déconcentrés (dits « secteur public ») et habilite des associations (« secteur associatif »). Les jeunes pris en charge par les services de la PJJ ont tous fait l'objet d'une décision de justice, soit au titre de l'enfance délinquante soit au titre de l'enfance en danger.

Le public : les enfants en danger et les mineurs délinquants

En collaboration avec les services d'aide sociale à l'enfance du conseil général, les services de la protection judiciaire de la jeunesse participent à la protection de l'enfance dans le cadre des articles 375 à 375-8 du code civil. La PJJ met en œuvre notamment les mesures d'investigation (enquête sociale et investigation et orientation éducative) ordonnées par les magistrats. Dans le cadre pénal (ordonnance de 1945), la PJJ est chargée du suivi éducatif des mineurs (réparation, liberté surveillée, mise sous protection judiciaire...) et de l'application des sanctions pénales (travail d'intérêt général...). Les personnels (éducateurs, psychologues, assistants de service social, professeurs techniques...) attachés à ces services sont chargés de la prise en charge éducative des mineurs au sein de leur milieu de vie ou dans le cadre d'un placement.

Le milieu ouvert

Permanence éducative auprès du tribunal, centre d'action éducative, centre de jour.

L'hébergement

Foyer d'action éducative, centre éducatif renforcé, centre de placement immédiat, centre éducatif fermé.

Les services en Picardie

Pour répondre de façon appropriée aux besoins des juridictions de l'enfance, le secteur public comme le secteur associatif de la protection judiciaire de la jeunesse ont donc dû créer des structures diversifiées. Cet ensemble de services et établissements permet une prise en charge adaptée à la situation de chaque jeune. Les coordonnées de ces établissements peuvent être obtenues auprès de chaque direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (cf. répertoire).

La prise en charge des soins aux détenus

Selon la nature des problèmes de santé qu'ils présentent, les détenus sont pris en charge par deux types de structures : les unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et le service médico-psychiatrique régional (SMPR).

Les UCSA comprenant des médecins, pharmaciens, infirmières... sont des unités fonctionnelles rattachées à un centre hospitalier ayant passé une convention avec l'établissement pénitentiaire.

La mission des UCSA est d'assurer les soins somatiques aux détenus en collaboration avec les personnels pénitentiaires et avec les équipes de psychiatrie dont celle du SMPR. Par ailleurs, il mène des actions de prévention (risques infectieux, MST, risques suicidaires...) et d'éducation pour la santé.

Le service médico-psychologique régional (SMPR) est chargé depuis 1986 de la prévention et de la prise en charge des soins psychiatriques en milieu pénitentiaire. Il est rattaché à un établissement de santé. Il a vocation régionale pour l'ensemble des établissements pénitentiaires dans lesquels il dispose d'une antenne.

Dans les établissements pénitentiaires qui ne disposent pas de cette antenne, c'est le personnel de psychiatrie générale qui intervient, et éventuellement le secteur de pédopsychiatrie. Le SMPR ou les équipes de secteurs sont chargés des soins psychiatriques aux détenus et du suivi post-pénal.

S

ervice pénitentiaire d'insertion et de probation

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est créé par décret au niveau de chaque département.

Son action se situe au carrefour des réponses apportées par la société et la justice à la délinquance : sanctionner, sans rompre le lien social et préparer à la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Population suivie

Il s'agit de personnes placées sous main de justice soit :

- dans le cadre d'une peine alternative à l'emprisonnement (sursis et mise à l'épreuve, travail d'intérêt général...) en milieu ouvert (antennes) ;
- dans le cadre de l'exécution de peines d'emprisonnement fermes en milieu fermé (maison d'arrêt).

Missions

Missions en milieu ouvert

Mettre en œuvre les mesures de contrôles et veiller au respect des obligations imposées aux populations placées sous main de justice dans le cadre du contrôle judiciaire, du sursis et mise à l'épreuve, de la libération conditionnelle, du travail d'intérêt général, de l'interdiction de séjour et de l'ajournement avec mise à l'épreuve.

Effectuer, quand elles lui sont demandées, des investigations préalables à la prise d'une décision par la juridiction de jugement, par le biais des enquêtes à l'exécution des peines privatives de liberté.

Mettre en œuvre avec la participation, le cas échéant, de tout organisme public ou privé, des mesures d'aide propres à favoriser la réinsertion sociale des personnes prises en charge.

Apporter une aide aux sortants de prison, à leur demande.

Missions en milieu fermé

Participer à la réduction des effets désocialisants de l'emprisonnement sur les détenus.

Favoriser le maintien des liens sociaux et familiaux.

Aider les détenus à préparer leur réinsertion sociale.

Rechercher les moyens propres à favoriser l'individualisation de la situation pénale des détenus.

Pour remplir ces différentes missions, le service pénitentiaire d'insertion et de probation exerce des fonctions de trois ordres :

- l'accueil, le suivi individuel et le contrôle de la population placée sous main de justice ;
- l'entretien, l'animation et le développement d'un réseau partenarial ;
- l'aide à la décision judiciaire.

Centres d'information et d'orientation

Les centres d'information et d'orientation (CIO) sont des structures qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire, à raison d'un centre pour une zone de recrutement d'un, deux, voire trois lycées d'enseignement général ou technologique. On peut y rencontrer des conseillers d'orientation, psychologues, soit en se présentant à la permanence, soit en prenant rendez-vous.

Chaque CIO possède un fonds documentaire sur les enseignements et les professions et un service d'auto-documentation permettant à toute personne de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire.

Le public

Les jeunes des collèges et lycées qui souhaitent y voir plus clair dans leurs études ou qui désirent élaborer un projet de formation.

Les étudiants.

Les jeunes qui ont quitté l'école et qui ont la volonté de reprendre des études ou de trouver un stage.

Les parents qui s'intéressent à l'orientation de leurs enfants.

Toute personne qui désire parfaire ses compétences ou changer d'activité professionnelle par la formation continue.

Les missions

Les CIO sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Leur rôle consiste à favoriser :

- l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille ;
- l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions ;
- le conseil individuel (aider la personne à mieux se connaître, à mieux se situer, à retenir les informations utiles, à organiser les éléments de son choix...);
- l'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail ;
- l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

Centres médico-psychologiques

Les centres médico-psychologiques (CMP) sont des structures pivots de la prévention et des soins ambulatoires en matière de psychiatrie publique. Ils s'inscrivent dans le secteur de psychiatrie dans le cadre de la santé mentale. Ils dépendent des centres hospitaliers de psychiatrie ou des hôpitaux généraux au niveau départemental.

Ce sont des centres de soins gratuits et pluridisciplinaires.

Les CMP sont en articulation étroite avec les services de soins et d'hospitalisation à temps partiel ou à temps plein.

Public

Toute personne présentant des difficultés psychologiques ou des troubles psychiatriques.

Les CMP des secteurs infanto-juvéniles prennent en charge les enfants et adolescents jusqu'à 16 ans.

Les CMP des secteurs adultes prennent en charge les adultes à partir de 18 ans (parfois 17 ans).

Missions

Accueil, écoute, soins de proximité et prise en charge des personnes en souffrance psychologique, familiale et sociale.

Travail en réseau avec les secteurs et les intersecteurs de psychiatrie ainsi qu'avec les structures du champ médical et social.

Services : actions de prévention et de soins

1. Consultations médicales, consultations psychologiques et psychothérapeutiques, prises en charge rééducatives, prises en charge en groupe, groupes de parole.

2. Centre d'accueil à temps partiel.

L'équipe pluridisciplinaire se compose de médecins, psychiatres, psychologues, infirmiers, assistants socio-éducatifs, rééducateurs (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien), secrétaires médicales.

Centres médico-psycho-pédagogiques

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont des établissements à but non lucratif qui ont reçu l'agrément des pouvoirs publics (DDASS, Sécurité sociale). Les séances sont financées par les caisses d'assurance maladie. Les frais de déplacement peuvent être pris en charge dans certains cas et à certaines conditions. La plupart des CMPP sont des structures associatives.

Public

Le CMPP s'adresse à des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans, qui souffrent de difficultés psychologiques diverses au cours de leur développement. C'est un lieu de parole, ouvert à tous, où les enfants et leurs parents peuvent aborder les questions qu'ils se posent dans leurs relations familiales, sociales, scolaires. Le CMPP joue également un rôle de prévention.

Missions

Le diagnostic, le traitement ambulatoire et à domicile des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans (ou 20 ans selon le cas) dont l'inadaptation est liée à des troubles psychologiques, neuropsychologiques ou à des troubles du comportement. La réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.

L'équipe est pluridisciplinaire

Pédopsychiatre, psychologue, psychothérapeute, orthophoniste, psycho-motricien, assistant social et secrétaire.

Les familles peuvent consulter à leur propre initiative ou sur les conseils d'un médecin, d'un travailleur social...

Lors d'une prise de contact, par téléphone ou visite au secrétariat, un rendez-vous est proposé pour un entretien avec un des professionnels de l'équipe, selon les demandes de la famille.

*L*es unités de psychiatrie de liaison dans les hôpitaux généraux

Les unités de psychiatrie de liaison, souvent rattachées à un service de psychiatrie par convention, ont pour rôle central au sein d'un hôpital général la prise en charge psychiatrique et psychologique des patients hospitalisés.

Leurs équipes peuvent être constituées de psychiatres, psychologues, infirmiers de service de psychiatrie sous la responsabilité d'un cadre de santé.

La couverture horaire, tout comme l'importance de l'équipe est fonction de la taille de l'établissement, avec au minimum une présence sur la période 9 h 00 - 17 h 00, cinq jours sur sept.

Les interventions se font à la demande du personnel médical, des urgences et des secteurs de moyen et court séjours et conduisent à définir une conduite à tenir et des propositions thérapeutiques.

Public

Toute personne hospitalisée en réanimation, médecine, chirurgie, maternité, pédiatrie, ou arrivant aux urgences, sans particularité d'âge sauf en pédiatrie pour les enfants et les adolescents de moins de 16 ans qui sont pris en charge par la pédopsychiatrie.

Missions

Accueil, écoute, évaluation et prévention du risque suicidaire ou d'une récurrence.

Diagnostic, mise en route d'un traitement adapté.

Orientation vers une structure de soin appropriée.

Consultations uniques d'évaluation et d'orientation, ou multiples de suivi et de prise en charge intra-hospitalière.

Consultations spécialisées dans la prise en charge conjointe de pathologies spécifiques.

Missions propres aux infirmières de psychiatrie, dans l'accueil du suicidant aux urgences, l'entretien d'accueil du patient et de sa famille si besoin, l'entretien de suivi, la coordination avec les structures extérieures, l'évaluation de l'adhésion à la démarche thérapeutique du patient.

Unité de psychiatrie adulte

L'unité de psychiatrie de l'adulte est une unité intersectorielle du centre hospitalier Philippe Pinel.

Elle est installée dans les locaux du centre hospitalier universitaire (CHU) Nord.

Ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une équipe pluridisciplinaire.

Les hospitalisations au sein de l'unité sont de courte durée et se font avec le consentement du patient (hospitalisation libre).

Public

Patient adulte.

Patient suicidant ne nécessitant pas de surveillance médicale et acceptant une hospitalisation de quelques jours dans une unité de psychiatrie.

Patient souffrant d'un syndrome dépressif majeur demandant des soins en milieu spécialisé.

Patient présentant un état anxieux majeur relatif à des événements de la vie.

Patient en situation de crise pour lequel une évaluation psychopathologique est indiquée.

Missions

Accueillir, écouter, orienter, prévenir, gérer, accompagner.

Prise en charge médicale, soignante, psychologique et sociale des patients orientés dans cette unité.

Avant hospitalisation : consultations à l'antenne de psychiatrie adulte du CHU d'Amiens. Consultations à l'unité d'accueil d'urgence, à l'unité de proximité d'accueil et d'orientation (UAO) et dans les CMP.

Après hospitalisation : relais avec les consultations en CMP (secteur adultes) et avec les psychiatres libéraux. Accompagnement et orientation vers des établissements de convalescence, des maisons de retraites ou autres structures.

LE RÉPERTOIRE

Structures de soins, prise en charge

• *Belleu*

• Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

22, rue d'Oulchy, 02200 Belleu

Tél. : 03 23 73 35 03 - Fax : 03 23 73 35 69

Public : adultes

• *Bohain*

• Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Bohain

14, rue Léon Ertz, 02110 Bohain

Tél. : 03 23 65 56 80 - Fax : 03 23 65 56 89

Public : enfants et adolescents jusqu'à 16 ans

Référent : Dr N'Diaye

Horaires : le lundi et le mercredi de 8 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Bohain

• *Braine*

• Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Soissons (CMP), Antenne

34, place du Général de Gaulle, 02220 Braine

Tél. : en attente

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Bruno Ridoux

Horaires :

Secteur d'intervention : secteur sanitaire n°8 Soissons - Château-Thierry

• *Château-Thierry*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Château-Thierry**

36, avenue de la République, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 83 13 22 - Fax : 03 23 83 66 22

Public : adultes à partir de 16 ans

Référent : Dr Philippe Gasnier

Horaires : lundi au vendredi : 9 h 00 à 17 h 00

possibilité de rendez-vous après 18 h 00

Secteur d'intervention : secteur E (Château-Thierry)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Château-Thierry**

76, Grande rue, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 83 33 11 - Fax : 03 23 83 89 39

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Bruno Ridoux, médecin chef

Horaires : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00

possibilité de rendez-vous après 17 h 00

Secteur d'intervention : cantons de Château-Thierry, Charly, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Fère-en-Tardenois

• **Unité de consultation et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR) du centre pénitentiaire de Château-Thierry**

Centre pénitentiaire , 54 avenue de Soissons, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 84 27 50

• **Unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA)**

Référents : chef de service de l'UCSA : Dr Fiani. Psychiatre : Dr Mahmoudi.

Praticien hospitalier responsable de l'UCSA : Dr Grigère

Tél. : 03 23 83 77 36 - Fax : 03 23 83 77 34

• *Chauny*

• **Centre hospitalier de Chauny**

94, rue des Anciens Combattants AFN, 02300 Chauny

Tél. : 03 23 38 55 00 - Fax : 03 23 39 98 50

Public : adultes

Référent : Dr Yves Kaufmant, chef de service

Horaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00

Secteur d'intervention : Chauny, Tergnier, La Fère

• **Centre pour adolescents de Chauny**

3, chemin Justice, 02300 Chauny

Tél. : 03 23 39 26 11 - Fax : 03 23 39 23 59

Public : enfants et adolescents de 12 à 16 ans

Référent : Dr Sylvie Vermeesch

Horaires : Hospitalisation : Dimanche 20 h 00 au vendredi 18 h 00

Secteur d'intervention : secteur PI Laon (Chauny, Tergnier, La Fère)

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Chauny (CMP)**

Unité Jacques Lacan, Centre hospitalier de Chauny

94, bd des Anciens Combattants, 02300 Chauny

Tél. : 03 23 39 54 55 - Fax : 03 23 39 15 30

Public : adultes

Référent : Dr Yves Kaufmant

Horaires : consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur G (Chauny, Tergnier, La Fère, Coucy)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Chauny (CMP)**

18, avenue Victor Hugo, 02300 Chauny

Tél. : 03 23 52 25 60 - Fax : 03 23 39 23 76

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Sylvie Vermeesch

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur de Chauny et alentours

• **Unité de proximité du centre hospitalier de Chauny
(centre Jacques Lacan)**

94, rue des Anciens Combattants, 02300 Chauny

Tél. : 03 23 39 54 55 - Fax : 03 23 39 15 30

Public : adultes

Référent : Dr Yves Kaufmant

Secteur d'intervention : Pôle 5

• *Guise*

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Guise
(CMP)**

179, rue Chantraine, 02120 Guise

Tél. : 03 23 61 17 71 - Fax : 03 23 61 83 33

Public : enfants et adolescents jusqu'à 16 ans

Référent : Dr Peron

Horaires : lundi au mercredi de 8 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur de Guise

• **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel centre hospitalier Saint-
Quentin**

Villa du Jeu de Paume, 38, rue du Jeu de Paume, 02120 Guise

Tél. : 03 23 61 39 37

Public : adultes

• *Hirson*

Centre hospitalier Brisset d'Hirson

40, rue Loups, 02500 Hirson

Tél. : 03 23 58 82 82 - Fax : 03 23 58 82 47

Tél. : 03 23 58 82 76 - Fax : 03 23 58 82 26 (psychiatrie)

Public : tout public

Référent : Dr Merzoug

Horaires : Lundi de 14 h 30 à 17 h 00, sur rendez-vous

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Hirson (CMP)**

108, avenue des Champs Elysées, 02500 Hirson
Tél. : 03 23 58 41 30 - Fax : 03 23 58 60 29

Public : adultes à partir de 18 ans

Référent : Dr Christian Carette (christian.carette@epsmd.fr)

Horaires : de 8 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : secteur A (Hirson-Vervins-Le Nouvion-en-Thiérache)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents d'Hirson (CMP)**

128, rue Charles de Gaulle, 02500 Hirson
Tél. : 03 23 99 39 30 - Fax : 03 23 99 39 39

Accueille le *Service de pédopsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPAJA)*

(Structure intégrée à l'activité ambulatoire des CMP pour enfants et adultes)

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Sylvie Veermesch

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : secteur PI Laon (Hirson et ses alentours)

• *Laon*

• **Centre hospitalier de Laon, service d'accueil des urgences (SAU)**

Rue Marcelin Berthelot, 02000 Laon
Tél. secrétariat : 03 23 24 34 14

Référent : Dr E. Lemaire-Nanni, Chef de service

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Laon (CMP)**

22, rue Saint-Martin, 02000 Laon
Tél. : 03 23 26 39 00 - Fax : 03 23 26 39 07

Public : adultes

Référent : Dr Pierre Gerault

Secteur d'intervention : secteur F (Laon)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Laon (CMP)**

10, place du Général Leclerc, 02000 Laon

Tél. : 03 23 27 18 40 - Fax : 03 23 27 18 49

Public : enfants et adolescents de 0 à 16 ans

Référent : Dr Philippe Legrand

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

(en dehors des heures d'ouverture, un répondeur oriente les personnes en cas d'urgence)

Secteur d'intervention : secteur PI Laon - Pavillon bleu : 0-12 ans, pavillon vert : 12-16 ans

• **Unité de consultations et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR) du centre pénitentiaire de Laon**

Centre pénitentiaire, chemin des Épinettes, 02000 Laon

Tél. : 03 23 23 60 60 - Fax : 03 23 23 60 69

UCSA

Référents : Dr Robin, chef de service, praticien hospitalier

Tél. : 03 23 27 37 90

SMPR

Référents : Dr Uzzan, chef de service psychiatrique

Dr Bruche, praticien hospitalier psychiatre

• **Unité de proximité Laonnoise (UPL)**

3, rue Devismes, 02000 Laon

Tél. : 03 23 26 33 00 - Fax : 03 23 26 33 05

Public : adultes

Référent : Dr Pierre Gerault

Secteur d'intervention : Secteur F (Laon)

Il s'agit d'une unité d'hospitalisation, les consultations se font dans les CMP.

• *Prémontré*

• **Centre hospitalier de Prémontré, établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne**

02320 Prémontré

Tél. : 03 23 23 66 66 - Fax : 03 23 23 66 09

Courriel : Hopital.Premontre@epsmd-aisne.fr

Site internet : www.epsmd-aisne.fr

Référents

Secteur A, Dr Christian Carette, (Tél. : 03 23 23 67 11 - Fax : 03 23 23 67 94)

Secteur D, Dr Bertrand Bivaud, (Tél. : 03 23 23 66 34 - Fax : 03 23 23 68 21)

Secteur E, Dr Philippe Gasnier, (Tél.: 03 23 23 67 35 - Fax : 03 23 23 68 45)

Secteur F, Dr Pierre Gerault, (Tél. : 03 23 23 67 21 - Fax : 03 23 23 68 06)

Secteur G, Dr Yves Kaufmant, (Tél. : 03 23 23 68 11 - Fax : 03 23 23 68 12)

Secteur PI Laon, Dr Sylvie Vermeersch, (Tél. : 03 23 23 67 28 - Fax : 03 23 23 68 06)

Secteur PI Saint-Quentin, Dr Patrick Peron (Tél. 03 23 62 27 26 - Fax : 03 23 61 80 67)

Secteur PI Soissons/Château-Thierry, Dr Bruno Ridoux (Tél : 03 23 76 32 20 -
Fax : 03 23 76 32 29)

Secteur d'intervention : Laon, Chauny, Hirson

• *Saint-Quentin*

• **Centre hospitalier de Saint-Quentin**

1, avenue Michel de l'Hospital, 02321 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 06 71 71 - Fax : 03 23 06 73 01

Référents : Dr Natteau, département de médecine d'urgence

Tél. : 03 23 06 72 02 - Fax : 03 23 06 72 62

Psychiatrie

241, rue de Fayet, 02321 Saint-Quentin

Public : adultes

Référents : Dr Catalan (Service B : 02G06)

Tél. : 03 23 06 71 30 - Fax : 03 23 06 71 65

Dr Bakhache (Service C : 02G07) - Tél. : 03 23 06 71 31 - Fax : 03 23 06 71 67

Horaires : 24 h 00 sur 24 h 00, les consultations ont lieu dans les CMP

• **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel du secteur 02G07**

5, rue Arnaud Bisson, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 05 01 32

Public : adultes

Référents : Dr Bakhache

Secteur d'intervention : Secteur 02G07

• **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel du secteur 02G06**

86, rue Voltaire, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 67 74 69

Public : adultes

• **Centre de soins spécialisé aux toxicomanes**

5, rue Arnaud Bisson, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 05 03 33 - Fax : 03 23 62 46 72

Public : adolescents, adultes, usagers de drogues, parents, entourage, professionnels

Référent : Dr Catalan

Horaires : du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00

Secteur d'intervention : partie nord de l'Aisne

• **Centre médico-psychologique et de psychiatrie générale de Saint-Quentin**

5, rue Arnaud Bisson, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 05 69 59 - Fax : 03 23 62 26 35

Antenne du CMP de Bohain, Tél. : 03 23 07 25 79

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Saint-Quentin (CMP)**

8, rue de Lyon, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 64 75 64 - Fax : 03 23 64 55 45

Public : enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans

Référent : Dr Peron

Horaires : lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

• **Hôpital de jour pour enfants et adolescents de Saint-Quentin**

222, rue du Docteur Cordier, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 27 26 - Fax : 03 23 61 80 67

Public : enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans

Référent : Dr Peron

Horaires : lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

• **Centre médico-pédagogique de Bohain-en-Vermandois (CMP)**

(antenne du CMP de Saint-Quentin)

14, rue Léon Erst, 02110 Bohain-en-Vermandois

Tél. : 03 23 65 56 80 (Fax envoyé le 2/10/08)

Public : enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans

Référent : Dr Peron

Horaires : le lundi et le mercredi (horaires en fonction de la demande, globalement de 9 h 00 à 17 h 00)

• *Soissons*

• **Centre hospitalier de Soissons, Service des urgences**

46, avenue du Général de Gaulle, 02209 Soissons

Tél. : 03 23 75 70 70 - Fax : 03 23 75 70 70

Public : tout public

Référent : Dr Lepori (Tél : 03 23 75 74 52)

Horaires : 24 heures sur 24

Secteur d'intervention : arrondissement de Soissons

• **Centre d'accueil des jeunes et des adolescents (CAJA)**

46, avenue du Général de Gaulle, 02209 Soissons

Tél./Fax : 03 23 75 74 35 - courriel : secretariat.caja@ch-soissons.fr

Public : adolescents - adultes

Référent : Dr Mehaudel

Horaires : de 8 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Soissons, Château-Thierry, Laon, Villers-Cotterêts

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Soissons (CMP)**

29, boulevard Jeanne d'Arc, 02200 Soissons

Tél. : 03 23 53 66 60 - Fax : 03 23 53 69 83

Public : adultes

Référent : Dr Bertrand Bivaud

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Secteur d'intervention : secteur D (Soissons et les cantons de Vailly-sur-Aisne, Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne) 02G02

Antenne :

Centre médico-pédagogique de Villers-Cotterêts (CMP)

3bis, rue de la République, 02600 Villers-Cotterêts

Tél. : 03 23 76 24 08

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Soissons (CMP)**

24 avenue du Général de Gaulle, 02200 Soissons

Tél. : 03 23 76 32 20

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Bruno Ridoux

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
(possibilité de rendez-vous après 17 h 00)

Secteur d'intervention : secteur sanitaire n°8 Soissons - Château-Thierry

• *Tergnier*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Tergnier (CMP)**

12, rue de la Libération, 02700 Tergnier

Tél. : 03 23 57 92 93 - Fax : 03 23 57 77 80

Public : adultes

Référent : Dr Yves Kaufmant

Horaires : du lundi au vendredi : 9 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur G (Tergnier, La Fère, Saint-Gobain)

• *Vervins*

• **Hôpital de Vervins**

20, place de la Liberté, 02140 Vervins
Tél. : 03 23 91 60 60 - Fax : 03 23 91 60 00

Public : adultes

Référent : Dr Axel Diaz de la Roca

Secteur d'intervention : secteur A (Hirson-Vervins)

Tous les quinze jours, présence d'un psychiatre

• *Villers-Cotterêts*

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Soissons (CMP), Antenne**

École primaire du Centre 11, place des Écoles, 02600 Villers-Cotterêts
Tél. : en attente

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Ridoux

Horaires :

Secteur d'intervention : secteur sanitaire n°8 Soissons - Château-Thierry

• *Villiers-Saint-Denis*

• **Centre psychothérapique**

1, rue Victor-et-Louise-Montfort, 02310 Villiers-Saint-Denis
Tél. : 03 23 82 98 22 - Fax : 03 23 82 98 29

Référent : Dr Philippe Gasnier

Secteur d'intervention : secteur E (Château-Thierry)

• *Beauvais*

• **Centre hospitalier de Beauvais**

Avenue Léon Blum, BP 40 319, 60021 Beauvais cedex

Référents : Dr Benoît Cuvelier, chef du service de pédiatrie

(Tél. secrétariat : 03 44 11 23 24)

Dr Claudie Crequit, responsable de l'unité d'adolescents :

(Tél. secrétariat : 03 44 11 23 24)

Dr Hochede, attaché en pédo-psychiatrie :

Mme Clousse, psychologue (Tél. : 03 44 11 23 27)

Secteur d'intervention : Ouest de l'Oise

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Beauvais (CMP)**

26, rue du Pont d'Arcole, 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 02 53 85 - Fax : 03 44 02 48 78

Public : adultes

Référent : Dr de Touchet, médecin chef

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00 + permanences

Secteur d'intervention : Beauvais, Nivillers (60G01)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Beauvais (CMP)**

2, Avenue du 8 mai 45, 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 45 31 11 - Fax : 03 44 48 95 88

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Vienzelles

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (trois jours par semaine jusqu'à 19 h 00)

Secteur d'intervention : Ouest de l'Oise, Beauvais (60I02)

• *Breteil*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Breteil (CMP)**

28, rue de la République, 60120 Breteil

Tél. : 03 44 80 05 60

Public : adultes

Référent : Dr Koegel

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Nord-Ouest de l'Oise (60G04)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Breteuil (CMP)**

67, rue de Paris, 60120 Breteuil

Tél. : 03 44 80 84 38 - Fax : 03 44 80 74 62

Public : enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 17 ans

Référent : Dr Vinzelles

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00, consultations les mardi, mercredi et jeudi

Secteur d'intervention : Breteuil, Froissy, Crèvecœur-le-Grand, Grandvilliers, Formerie (limite : Saint-Just-en-Chaussée), Chepoix (secteur Seguin Ouest, 6012)

• *Chambly*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Chambly**

142, Place Carnot, 60230 Chambly

Tél. : 01 30 28 83 12 - Fax : 01 30 34 93 82

Public : adultes

Référent : Dr Flachs

Horaires : Accueil du public du lundi au jeudi de 9 h 30 à 16 h 30 - Accueil téléphonique le vendredi

Secteur d'intervention : Chambly (60G10)

• *Chantilly*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Chantilly (CMP)**

24, rue de Gouvieux, 60500 Chantilly

Tél. : 03 44 58 04 09 - Fax : 03 44 58 86 51

Public : adultes

Référents : Dr Montet, chef de service en intérim ; Dr Saint, référent d'unité fonctionnelle

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Apremont, Chantilly, Coye-La-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye, Saint-Maximin

• *Chaumont-en-Vexin*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Chaumont-en-Vexin**

34 bis, rue Pierre Budin, Bp 42, 60240 Chaumont-en-Vexin

Tél. : 03 44 49 01 82 - Fax : 03 44 49 95 89

Public : adultes

Référent : Dr Truong, médecin chef

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00, sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Chaumont-en-Vexin jusqu'à Beauvais (60G02)

• **Centre médico-psychopédagogique de Chaumont-en-Vexin (CMPP)**

8, rue de l'église, 60240 Chaumont-en-Vexin

Tél. : 03 44 49 14 70 - Fax : 03 44 49 84 62

Public : enfants et adolescents

Horaires : les mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 18 h 30, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur de Chaumont-en-Vexin (Ouest de l'Oise)

• *Clermont-de-l'Oise*

• **Centre hospitalier interdépartemental de Clermont (CHI)**

2, rue des Finets, 60600 Clermont

Tél. : 03 44 77 50 08 - Fax : 03 44 77 51 65

site internet : www.chi-clermont.fr

Unité d'accueil des urgences

Tél. : 03 44 77 51 42 - Fax : 03 44 77 51 72

Référent : Dr Idasiak

Horaires : tous les jours, 24 heures sur 24

Secteur d'intervention : le département de l'Oise (des patients viennent également des Hauts-de-Seine : Courbevoie et Neuilly-sur-Seine)

Prise en charge des urgences psychiatriques. Un médecin est présent dans les hôpitaux de Beauvais, Creil et Senlis

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Clermont (CMP)**

38, rue Frédéric Raboisson, 60600 Clermont

Tél. : 03 44 78 24 87 - Fax : 03 44 19 07 12

Public : adultes

Référent : Dr Marie-Paule Gastou

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous (le médecin peut recevoir plus tardivement : jusque 18 h 00 à 18 h 30)

Secteur d'intervention : 60603, Clermont et ses alentours

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Clermont (CMP)**

15, avenue Gambetta, 60600 Clermont
Tél. : 03 44 78 00 56 - Fax : 03 44 19 01 45

Public : enfants et adolescents

Référents : Dr Delocque-Fourcaud, Mme Longa

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, avec consultations tardives le lundi, mardi et un vendredi par mois

Permanences pour adolescents (accueil anonyme possible) le lundi et le jeudi de 17 h 00 à 18 h 30

Secteur d'intervention : 6011, Nord-Est de l'Oise (Clermont, Maignelay, Mouy, Noyon, Saint-Just) (haut du département, limite Liancourt, secteur Seguin-Est)

• *Compiègne*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Compiègne (CMP)**

12, rue Saint-Germain, 60200 Compiègne
Tél. : 03 44 20 15 89 - Fax : 03 44 20 65 27

Référent : Dr Flipo, chef de service

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Compiègne et ses environs

• **Centre hospitalier de Compiègne, service d'accueil des urgences**

8, avenue Henri Adnot, 60200 Compiègne
Tél. (service) : 03 44 23 63 92 - Tél. (secrétariat) : 03 44 23 63 88
Fax : 03 44 23 67 49

Référent : Dr Charles Jeleff, chef de service

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Compiègne (CMP)**

114, rue de Paris, 60200 Compiègne
Tél. : 03 44 86 83 11 - Fax : 03 44 20 66 21

Public : enfants et adolescents

Référents : Dr Dmitrieff, M. Garcia

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 avec consultations tardives le lundi, mardi, mercredi et un vendredi tous les 15 jours

Secteur d'intervention : Compiègne (60101)

Équipe d'intervention et de liaison en service de pédiatrie en service d'urgences (SAU) à l'hôpital général pivot de Compiègne (convention inter-hospitalière)

• *Creil*

• **Centre hospitalier Laennec, Service d'accueil des urgences**

Boulevard Laennec, 60109 Creil

Tél. : 03 44 61 60 63

Référents : Dr Catherine Herry, chef de service (03 44 61 60 61)

Consultation de psychiatrie, responsable Dr V. Idasiak Tél. : 03 44 61 60 69 (CHSI Clermont)

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Creil (CMP)**

2, rue Victor Hugo, 60100 Creil

Tél. : 03 44 55 20 34 - Fax : 03 44 55 51 41

Public : adultes

Référent : Dr Falk-Vairant

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Creil, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul (60G05)

• **Centre médico-psychopédagogique de Creil (CMPP)**

24, avenue de la Rainette, 60100 Creil

Tél. : 03 44 25 25 56 - Fax : 03 44 24 22 98

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Mahier

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30

Secteur d'intervention : Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul

Antenne à Liancourt : 03 44 73 04 96

Antenne à Montataire : 03 44 27 57 90

• *Crépy-en-Valois*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Crépy-en-Valois (CMP)**

26, avenue de Senlis, 60800 Crépy-en-Valois

Tél. : 03 44 87 13 61 - Fax : 03 44 59 16 93

Public : adultes

Référent : Dr Boitard

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, consultation sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Betz, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin

• **Centre médico-psychopédagogique de Crépy-en-Valois (CMPP)**

16bis, rue Alphonse Cardin, 60800 Crépy-en-Valois

Tél. : 03 44 59 14 67 - Fax : 03 44 59 43 63 - Courriel : cmpp.crepy@wanadoo.fr

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr J.-M. Guilé

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00, mais horaires des consultations variables, parfois après 18 h 30, fermé le samedi

Secteur d'intervention : Crépy-en-Valois, Betz, Nanteuil-le-Haudouin (Secteur Sud-est)

• *Grandvilliers*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Grandvilliers (CMP)**

9, place Barbier, 60210 Grandvilliers

(entrée des consultations : rue Ferdinand Buisson)

Tél. : 03 44 46 51 51 - Fax : 03 44 46 88 64 (ap pr confirmer fax)

Public : adultes

Référent : Dr Warnier

Horaires : du lundi au vendredi de 10 h 00 à 16 h 30

Secteur d'intervention : Nord-Ouest de l'Oise (60G04)

• *Gouvieux*

• **Centre médico-psychopédagogique (CMPP)**

33, rue Blanche, 60270 Gouvieux

Tél. : 03 44 62 65 00 - Fax : 03 44 62 65 09

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Saint-James

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00

Secteur d'intervention : Boran, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye (en fonction des possibilités de transport) (préférable que les enfants viennent au CMP)

• *Liancourt*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Liancourt (CMP)**

42bis, rue du Général Leclerc, 60140 Liancourt

Tél. : 03 44 73 00 31 - Fax : 03 44 69 29 85

Public : adultes

Référent : Dr Adid, médecin chef

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00 (horaires des consultations variables, sur rendez-vous)

Secteur d'intervention : Liancourt et ses environs (60G03)

Dépend du service de Fitz-James 2

• **Centre médico-psychopédagogique (CMPP)**

Place de l'Église, 60140 Liancourt

Tél. : 03 44 73 04 96

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Mahier

Horaires : le mardi de 9 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 16 h 30,

le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30

Secteur d'intervention : Liancourt

• *Méru*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Méru (CMP)**

1, rue Henri Barbusse, Bp 40121, 60111 Méru Cedex

Tél. : 03 44 22 41 30 - Fax : 03 44 52 06 91

Public : adultes

Référent : Dr Truong

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Méru (60G02)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Méru (CMP)**

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)

77, rue Louis Bloquet, 60110 Méru

Tél. : 03 44 52 00 56 - Fax : 03 44 52 06 71

Public : enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans

Référent : Dr Hani

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, horaires des consultations variables

Secteur d'intervention : Seguin Ouest (60I02)

• *Montataire*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Montataire (CMP)**

1, rue Robert Trin, 60160 Montataire

Tél. : 03 44 24 74 40 - Fax : 03 44 24 10 75

Public : adultes

Référent : Dr Flachs

Horaires : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Montataire, Mouy (60G10)

• **Centre médico-psychopédagogique (CMPP)**

1, avenue du 19 mars 1962, 60160 Montataire

Tél. : 03 44 27 57 90 - Fax : 03 44 27 60 81

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Mahier

Horaires : le mardi de 8 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 11 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Secteur d'intervention : Montataire

• *Noyon*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Noyon (CMP)**

Avenue Alsace Lorraine, 60400 Noyon

Tél. : 03 44 44 18 76 - Fax : 03 44 44 09 20

Public : adultes

Référent : Dr Helluy, chef de service

Horaires : de 9 h 00 à 17 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur psychiatrique de Noyon et ses environs
(60G08)

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Noyon (CMP)**

23, boulevard Sarrazin, 60400 Noyon

Tél. : 03 44 44 26 00 - Fax : 03 44 44 14 77

Public : enfants

Référents : Dr A. Moreau, Mme Faucher

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 avec consultations tardives le
jeudi jusqu'à 20 h 30

Secteur d'intervention : Seguin-Est (60I01) intersecteur du canton de Guiscard,
Lassigny, Ribécourt, Thourotte, Ressons-sur-Matz

• **Unité thérapeutique pour adolescents (UTA)**

2, ruelle Hannonet, 60400 Noyon
Tél. : 03 44 44 04 63

Public : adolescents

Référents : Dr Rouxel, M. Garcia

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Seguin-Est (60101) intersecteur du canton de Guiscard, Lassigny, Ressons-sur-Matz, Ribécourt, Thourotte

• **Centre médico-psychopédagogique de Noyon (CMPP)**

Boulevard Robert Schumann, 60400 Noyon
Tél. : 03 44 44 10 06 - Fax : 03 44 44 39 39

Public : enfants et adolescents

Référent : M. Caron, directeur administratif et pédagogique

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Noyon et ses environs

• *Pont-Sainte-Maxence*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Pont-Sainte-Maxence (CMP)**

5, rue d'Halatte, 60700 Pont-Sainte-Maxence
Tél. : 03 44 75 59 80 - Fax : 03 44 72 54 91

Public : adultes

Référent : Dr Montet, chef de service par intérim

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : Les Ageux, Beaurepaire, Brasseuse, Brenouille, Fleurines, Pontpoint, Pont-Ste-Maxence, Raray, Rhuis, Rieux, Roberval, Rully, St -Vaast-de-Longmont, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Villeneuve-sur-Verberie

• **Centre de consultation et de cure ambulatoire (CMP-CMPP)**

Appartement 6601, Bat. 6, Fond Robin, 60700 Pont-Sainte-Maxence
Tél. : 03 44 72 27 70

Référent : Dr Benoît Van Der Elst, médecin-directeur

• *Saint-Just-en-Chaussée*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Saint-Just-en-Chaussée (CMP)**

68, rue Carnot, 60130 Saint-Just-en-Chaussée

Tél. : 03 44 78 72 93 - Fax : 03 44 78 99 29

Public : adultes

Référent : Dr Adid

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : secteur psychiatrique de Clermont de l'Oise (60G03)

• *Senlis*

• **Centre hospitalier de Senlis, service des urgences et des lits de porte**

4, rue Paul Rougé, 60309 Senlis

Tél. : 03 44 21 70 21 - Fax : 03 44 21 71 18

Référent : Dr Frédéric Capeloy

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Senlis (CMP)**

7, avenue du Maréchal Foch, 60300 Senlis

Tél. : 03 44 53 50 90 - Fax : 03 44 53 51 94

Public : adultes

Référent : Dr Boitard, chef de service

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 sauf le mercredi de 9 h 00 à 19 h 00, consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : secteur 6 de l'Oise

• **Centre de consultation et de cure ambulatoire - (CMP-CMPP de Senlis)**

15, avenue Beauval, 60300 Senlis

Tél. : 03 44 53 67 05

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Benoît Van Der Elst, médecin-directeur

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00

Secteur d'intervention : secteur Oise Sud (Senlis, Pont-Sainte-Maxence et sa région)

• *Abbeville*

• **Centre hospitalier d'Abbeville**

43, rue de l'Isle, 80100 Abbeville

• **Service d'accueil et d'urgence (SAU)**

Tél. : 03 22 25 53 66 - Fax : 03 22 25 53 68

Référent : Dr Kfoury

Horaires : 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

• **Service de psychiatrie A (à partir de 15 ans et 3 mois)**

Tél. : 03 22 25 57 81 - Fax : 03 22 25 57 31

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents d'Abbeville (CMP)**

3, rue de l'Hôtel Dieu, 80100 Abbeville

Tél. : 03 22 25 57 86

Public : enfants et adolescents de 0 à 16 ans

Référent : Dr D'hautefeuille, chef de service

Horaires : 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : arrondissement d'Abbeville (6^e secteur)

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Abbeville (CMP)**

3, rue de l'Hôtel Dieu, 80100 Abbeville

Tél. : 03 22 25 57 84

Public : enfants et adolescents de 0 à 16 ans

Référent : Dr Christophe Chaperot, chef de service

Horaires : 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : arrondissement d'Abbeville (6^e secteur)

• *Albert*

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Albert (CMP)**

33, rue de Boulan, 80300 Albert

Tél. : 03 22 75 28 86

Public : adultes

Référent : Dr Berthe

Horaires : le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 30

le jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30

le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Secteur d'intervention : Albert, Bray-sur-Somme, Combles

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents d'Albert (CMPP)**

Rue du 8 mai 1945, 80300 Albert

Tél. : 03 22 74 51 97

Public : enfants et adolescents (de 0 à 15 ans)

Référent : Dr Berthe

Horaires : le lundi et le mercredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

le vendredi de 12 h 30 à 16 h 00

Secteur d'intervention : Albert, Bray-sur-Somme, Combles, Moreuil

• *Amiens*

• **Centre hospitalier universitaire d'Amiens - CHU Nord**

2, place Victor Pauchet

80054 Amiens cedex

Tél. : 03 22 66 80 00 - Fax : 03 22 66 85 95

Site internet : www.chu.amiens.fr

• ***Unité d'accueil et d'urgence***

Tél. : 03 22 66 86 80 - Fax : 03 22 66 83 89

• ***Service de consultations de psychopathologie enfants et adolescents (0-16 ans)***

Tél. : 03 22 66 82 95 - Fax : 03 22 66 88 47

Référent : Pr Mille, chef de service

Horaires : consultations tous les jours, horaires variables

Secteur géographique : Picardie

• **Unité de médecine de l'adolescent**

Tél. : 03 22 66 82 69

Référents : Pr Boudailliez, Pr Mille

Horaires : 7 jours sur 7

Secteur géographique : Picardie

• **Antenne psychiatrie et de psychologie médicale (adultes de 18 ans et plus), Service de consultation externe et de psychiatrie de liaison**

Tél. : 03 22 66 82 90 - Fax : 03 22 66 84 74

Courriel : psychiatrie.adultes@chu-amiens.fr

Référent : Pr Loas, chef de service

Horaires : tous les jours entre 9 h 00 et 18 h 00

Secteur géographique : intersectoriel

• **Unité de psychiatrie de l'adulte**

14 lits d'hospitalisation continue du CH Philippe Pinel délocalisés au CHU Nord

Tél. : 03 22 66 89 67 - Fax : 03 22 66 89 65 -

Courriel : upa@ch-pinel.fr

• **Centre hospitalier Philippe Pinel**

Route de Paris, 80044 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 53 46 24 - Fax : 03 22 95 41 15

• **Unité d'accueil et d'orientation (UAO)**

Tél. : 03 22 53 46 00

Référent : Mme le docteur Tixier, chef de service

Horaires : 24 h sur 24, 7 jours sur 7

Secteur géographique : secteurs de psychiatrie générale (4 secteurs)

• **Unité d'hospitalisation complète pour adolescents**

Tél. : 03 22 53 46 82

Responsable : Dr Éric Legrand

Horaires : 7 jours sur 7

Secteur géographique : Somme

12 lits à vocation départementale.

Fédération des structures intersectorielles de pédopsychiatrie.

• **Unité d'accueil et de soins pour adolescents**

17-19, boulevard des Fédérés, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 22 09 68

• **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel pour adolescents**

17-19, boulevard des Fédérés, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 53 47 00

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Amiens
(CMP Cristal)**

29, rue Saint-Fusien, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 91 40 56

Public : adultes à partir de 18 ans

Référent : Dr Elisabeth Tixier, médecin chef

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30

Secteur d'intervention : secteur de psychiatrie adulte 80G02 : habitants des cantons d'Amiens-Est, Amiens Nord-Est, Boves, Corbie

* Des consultations ont lieu dans deux centres médico-sociaux (la prise de rendez-vous se fait auprès du secrétariat du CMP Cristal) :

CMS, 6, rue du Quai, 80680 Corbie

CMS, 120 rue Victor Hugo, 80440 Boves

* le secteur comprend deux services d'hospitalisation complète :

Les Bruyères, service d'entrée

Pinel-Nord, service de réadaptation

(Tél. du secteur 80G02 : 03 22 53 46 14)

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Amiens (CMP)**

65, rue Delpech, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 45 46 79 - Fax : 03 22 95 41 15 (à l'attention du CMP Delpech)

Public : adultes (18 ans et plus)

Référent : Dr Guillaumont

Horaires : ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 12 h 30 à 17 h 00 - samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Secteur d'intervention : cantons d'Amiens-Sud, Amiens Sud-Est, Poix-de-Picardie, Molliens-Dreuil, Hornoy-le-Bourg, Conty, Oisemont et les hospitalisations des patients de l'arrondissement de Montdidier/Roye

Deux médecins consultent (la prise de rendez-vous se fait auprès du CMP Amiens au 03 22 45 46 79)

au centre médico-social de Poix-de-Picardie, 17, rue Saint-Martin, 80290 Poix

au centre médico-social d'Hornoy, 12, rue Airaines, 80640 Hornoy-le-Bourg

Trois services d'hospitalisation complète :

Les Primevères, unité d'entrée

Aubanel, unité de moyenne évolution

Lasègue, unité de longue évolution

(Tél. du secteur 80G01 : 03 22 53 46 34)

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Amiens (CMP)**

65-67, rue Delpech, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 45 46 82 - Fax : 03 22 95 41 15 (à l'attention du CMP Delpech)

Public : adultes

Référent : Pr Gwénolé Loas

Horaires : ouverture de 9 h 00 à 18 h 30, horaires des consultations variables

Secteur d'intervention : les habitants des cantons d'Amiens-Ouest, Picquigny, et habitants hors secteur également (CHU) (secteur 80G08)

Le secteur comprend également trois services d'hospitalisation complète :

- les Myosotis, service d'entrée

- marcé, service de longue évolution

- l'unité de psychiatrie adulte comprenant 21 lits dont 6 de semaine implantés au CHU-Nord d'Amiens

(Tél. du secteur 80G08 : 03 22 53 46 44)

• **Centre médico-psychologique pour adultes d'Amiens (CMP)**

4, rue Jean Catelas, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 91 63 00 - Fax : 03 22 95 41 15 (à l'attention du CMP J. Catelas)

Public : à partir de 18 ans

Référent : Dr Lernout

Horaires : ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

Secteur d'intervention : cantons d'Amiens-Nord, Amiens Nord-Ouest, Domart-en-Ponthieu, Villers-Bocage, Bernaville (secteur 80G04)

Service d'hospitalisation complète du secteur 80G04 :

tél. : 03 22 53 46 20

- l'unité d'entrée : Hortensias

- l'unité de préparation à la sortie : Esquirol Sud

- unité de longue évolution : Esquirol Nord

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents d'Amiens Nord (CMP)**

2bis, place au Feurre, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 91 11 22

Public : enfants et adolescents de 0 à 16 ans

Référent : Pr Christian Mille

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00

Secteur d'intervention : secteur de psychiatrie pour enfants et adolescents d'Amiens Nord

Des consultations ont lieu dans trois antennes (la prise de rendez-vous se fait auprès du CMP d'Amiens Nord) :

CMP, 18, rue de Routequeue, 80600 Doullens (horaires des consultations variables)

CMS, Chemin Catiche, 80420 Flixecourt

CMS, 15, rue Anatole Jovelet, 80780 Saint-Léger-les-Domart

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents d'Amiens Sud (CMP)**

275, rue Jules Barni, 80090 Amiens

Tél. : 03 22 22 36 00 - Fax : 03 22 95 41 15 (à l'attention du CMP Jules Ferry)

Courriel : fmoroy@ch-pinel.fr

Public : enfants et adolescents de 0 à 16 ans

Référent : Dr Fabienne Moroy, chef de service

Horaires : sur rendez-vous, tous les jours de 8 h 00 à 19 h 00

Secteur d'intervention : canton Nord-Est d'Amiens, canton Sud, Est et Sud-Est d'Amiens, Conty, Poix-de-Picardie, Hornoy-le-Bourg, Oisemont, Boves, Corbie, Molliens-Dreuil

Secteur de psychiatrie pour enfants et adolescents d'Amiens-Sud

Des consultations ont lieu également au :

CMS, 6, rue du Quai, 80800 Corbie

Centre de consultations, 41, rue Charles Dufour, 80640 Hornoy-le-Bourg

• **Centre médico-psychopédagogique pour enfants et adolescents d'Amiens Henri Wallon (CMPP)**

Bd d'Alsace Lorraine, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 43 29 45 - Fax : 03 22 52 50 70

Courriel : apajh.cmpp@libertysurf.fr

Public : enfants et adolescents de 0 à 18 ans

Référent : Dr Pierre Fichet

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00, premier rendez-vous avec un pédopsychiatre puis orientation

Secteur d'intervention : département de la Somme

• **Centre médico-psychopédagogique d'Amiens (CMP) (centre de diagnostic, d'orientation et de traitement)**

10, rue des Deux-Ponts, 80000 Amiens

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Libier

Horaires : consultations le lundi matin et le mardi

Secteur d'intervention : Somme

• **Unités de consultations et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR) de la maison d'arrêt d'Amiens**

Maison d'arrêt, 85, avenue de la Défense passive, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 66 65 65

• **UCSA**

Tél. : 03 22 89 35 77 - Secrétariat UCSA : 03 22 43 45 12

Fax UCSA : 03 22 43 55 76

Référent : Chef de service de l'UCSA

Dr Alain Hermant, praticien hospitalier responsable de l'UCSA

• **SMPR**

Tél. : 03 22 51 37 58 - Fax : 03 22 95 41 15 (Courriel : sec.smpr@ch-pinel.fr)

Référent : Dr Marie-Blanche Lemaire, chef de service, praticien hospitalier

psychiatre (Courriel : marie-blanche.lemaire@ch-pinel.fr)

• *Corbie*

• **Centre hospitalier de Corbie**

33, rue Gambetta, 80800 Corbie

Tél. : 03 22 96 40 00, 03 22 96 41 09 - Fax : 03 22 96 40 20

Public : adultes

Référents : Dr Heyman, M. Wattraint, psychiatre

Horaires : consultation externe le mercredi après-midi, essentiellement en suivi des personnes ayant été hospitalisées à Corbie

Secteur d'intervention : Corbie et alentours

• *Doullens*

• **Centre médico-psychologique pour adultes (CMP)**

Route de Saint-Pol, 80600 Doullens

Tél. : 03 22 77 02 69

Public : à partir de 18 ans

Référents : Dr Abdous

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : cantons de Doullens, Acheux-en-Amiénois (secteur 80G04)

• *Frville-Escarbotin*

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Frville-Escarbotin (CMP)**

17, rue Jules Valles, 80130 Frville-Escarbotin

Tél. : 03 22 26 46 50

Public : adultes

Référent : Dr Tirel

Horaires : 9 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : 7^e secteur d'Abbeville de psychiatrie
Interventions dans les centres médico-sociaux du secteur

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Friville-Escarbotin (CMP)**

23, rue Pasteur, 80130 Friville-Escarbotin

Tél. : 03 22 26 11 54

Public : enfants et adolescents jusque l'âge de 16 ans

Référent : Dr Celacu

Horaires : du lundi au vendredi, horaires variant selon les consultations

Secteur d'intervention : intersecteur d'Abbeville

• *Montdidier*

• **Centre hospitalier de Montdidier - secteur 80G03 - psychiatrie adulte**

25, rue Armand de Vienne, 80500 Montdidier

Tél. : 03 22 78 70 00 - Fax : 03 22 37 51 04

Public : adultes

Référent : Dr Brasseur

Horaires : consultations médico-psychologiques internes 3 jours par semaine.

Secteur d'intervention : sur demande des médecins du CH pour les consultations internes

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Montdidier (CMP)**

7, rue du Chemin vert, 80500 Montdidier

Tél. : 03 22 37 10 09 - Fax : 03 22 37 51 04

Public : adultes

Référent : Dr Brasseur, médecin chef

Horaires : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 17 h 00
le vendredi de 9 h 00 à 16 h 00

Secteur d'intervention : Montdidier, Roye, Rosières-en-Santerre, Moreuil, Ailly-sur-Noye

• *Péronne*

• **Centre hospitalier de Péronne**

Place du Jeu de Paume, BP 79, 80201 Péronne cedex

Tél. : 03 22 83 60 00

• **Centre médico-psychologique pour adultes de Péronne (CMP)**

1 bis, rue Ambroise Paré, 80200 Péronne

Tél. : 03 22 83 61 96

Public : adultes

Référent : Dr Margat, médecin chef

Horaires : consultations sur rendez-vous

Secteur d'intervention : Est du département, cantons de Péronne, Roisel, Combles, Chaulnes, Albert, Ham, Nesle et Bray-sur-Somme

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Péronne (CMP)**

20, place du jeu de Paume, 80200 Péronne

Tél. : 03 22 83 60 45

Public : enfants et adolescents

Référent : Dr Berthe

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30

Secteur d'intervention : Péronne, Montdidier, Nesle

• *Rivery*

• **Centre de diagnostic, d'orientation et de traitement (CDOT)**

20, avenue de la Défense Passive, 80136 Rivery

Tél : 03 22 52 23 42 - Fax : 03 23 52 29 97

Courriel : maryse.cdot@laposte.net

• **Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)**

20, avenue de la Défense Passive, 80136 Rivery

Tél : 03 22 52 69 80 - Fax : 03 23 52 69 81

Courriel : sessad.fedapjh@laposte.net

• *Roye*

• **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Roye (CMP)**

1, rue du Moulinet 80700 Roye

Tél : 03 22 78 51 06

Public : enfants et adolescents

Horaires : secrétariat le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Secteur d'intervention : Ham, Roye

• **Centre médico psychopédagogique de Roye**

12, Boulevard de Glycines, 80700 Roye

Tél : 03 22 88 08 94 - Fax : 03 22 88 80 30

Courriel : louea820.gourguechon@laposte.net

Structures de prévention

• *Château-Thierry*

• Centre d'information et d'orientation (CIO)

9, quai Gambetta, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 83 10 65 - Fax : 03 23 69 97 33

Référent : Catherine Thevenin, directrice

• *Chauny*

• Point Écoute Jeunes

9, rue du Beffroi, 02300 Chauny
Tél. : 03 23 38 01 23 - Fax : 03 23 40 06 51

Public : Jeunes, accueil-écoute, orientation dans l'anonymat et la confidentialité

Référent : EPSMD de l'Aisne jusqu'au fin décembre 2008

Équipe permanente : Jeanne Laverdure

Horaires :

le mardi de 17 h 00 à 19 h 00

le mercredi de 15 h 00 à 17 h 00

le jeudi de 12 h 00 à 14 h 00

le vendredi de 11 h 00 à 14 h 00

(Possibilité de rendez-vous, répondeur)

Secteur d'intervention : Chauny - Pays Chaunois

• *Hirson*

• Centre d'information et d'orientation (CIO)

Rue du Jeu de battoir, 02500 Hirson
Tél. : 03 23 58 31 31 - Fax : 03 23 58 43 04

Référent : Murielle Loquet, directrice

• **Point Écoute Jeunes**

3, place Sarraïl, 02500 Hirson
Tél. : 03 23 58 57 23

Public : jusqu'à l'âge de 25 ans

Référent : Dr Roland Broca, chef de service (rattaché au HPSMD de l'Aisne à Prémontre (CMP d'Hirson)

P. Schumann, infirmier en santé mentale

Horaires : prise de rendez-vous seul ou en groupe, 9 heures par semaine, le mardi après-midi, mercredi après-midi et vendredi midi

Secteur d'intervention : PI Laon

• **Laon**

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

7, rue de Signier, 02000 Laon
Tél. : 03 23 24 88 66 - Fax : 03 23 24 88 67

Référent : Edwige Baloche, directrice

• **Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Aisne (DDPJJ)**

Cité administrative, Imm. G. Monnet, 02016 Laon
Tél. : 03 23 26 36 60 - Fax : 03 23 26 36 61 - Courriel : ddpjj-laon@justice.fr

Public : adolescents mineurs

Référent : Patrick Beaudouin, directeur départemental

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : département de l'Aisne

• **Maison de l'emploi et de la Formation du Pays du Grand Laonnais (MEF)**

4A, avenue Carnot, 02000 Laon
Tél. : 03 23 27 38 90 - Fax : 03 23 79 00 58 - Courriel : ml-laon@wanadoo.fr

Public : tout public descolarisé

Référents : Dr Nivelet, Patrice Boutillier

Horaires : prise de contact avec la Maison de l'emploi et de la formation du Pays du grand laonnais

Secteur d'intervention : volet global de la santé, écoute, dédramatisation et accompagnement

• **Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aisne (SPIP)**

19, rue Serurier, 02000 Laon

Tél. : 03 23 23 78 80 - Fax : 03 23 23 78 99

Référénts : Monsieur Georges, directeur
Monsieur Plumecoq, directeur-adjoint

Antenne de Laon en milieu ouvert

19, rue Serurier, 02000 Laon

Tél. : 03 23 23 78 83

Antenne de Laon en milieu fermé

Centre pénitentiaire, chemin des Épinettes, 02007 Laon cedex,

Tél. : 03 23 60 36 (60 40 - 60 42)

Antenne de Soissons

80, bd Jeanne d'Arc, 02200 Soissons

Tél. : 03 23 76 48 90 - Fax : 03 23 76 48 99

Antenne de Saint-Quentin

18, bd Léon blum, 02100 Saint-Quentin,

Tél. : 03 23 05 73 50 - Fax : 03 23 05 73 59

Antenne de Château-Thierry

Centre pénitentiaire, 54, avenue de Soissons, BP 228, 02401 Château-Thierry

Tél. : 03 23 84 27 69 - Fax : 03 23 84 27 51

• ***Saint-Quentin***

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

38bis, bd Gambetta, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 64 27 77 - Fax : 03 23 62 51 55

Public : Tous publics, principalement les élèves de l'enseignement secondaire

Référént : Gilbert Leclère, directeur

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le samedi de 9 h 00 à 11 h 00

Secteur d'intervention : Cantons de Bohain-en-Vermandois, Moy-de-l'Aisne, Guise, Ribemont, Saint-Quentin, Vermand, Wassigny

• **Ecoute'Jeunes**

rue Charles Gomart, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 64 46 33

Horaires : ouverture le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 14 h 30 à 17 h 00,
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Point d'accueil et d'écoute, les jeunes peuvent venir y prendre un petit déjeuner ou un goûter. Deux approches : aide pour les démarches administratives et matérielles (papier, etc.) et écoute. Bénévoles de tous âges, pas de spécialistes. Orientation des jeunes en cas de besoin

Public : jeunes

• **Médecine du travail de l'Aisne (MTA)**

ZA Bois de la Chocque, Avenue Théodore Monod, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 52 48 - Fax : 03 23 67 54 02 - Courriel : contact@mt02.org

site internet : <http://www.mt02.org>

Public : tous les salariés, y compris les intérimaires (sauf les salariés agricoles, du bâtiment et travaux publics)

Référent : M. A. Mercier

Horaires : de 7 h 30 à 18 h 15

Secteur d'intervention : département de l'Aisne

Bohain-en-Vermandois (02110), 103, rue Jean Jaurès

(Tél. : 03 23 07 11 80 - Fax : 03 23 07 07 10)

Chauny (02300) rue André Ternynck (Tél. : 03 23 52 08 35 - Fax : 03 23 39 39 37)

Guise (02120) 532, rue Sadi Carnot (Tél. : 03 23 61 04 06 - Fax : 03 23 61 35 95)

Hirson (02500), 11, rue Hardy (Tél. : 03 23 58 03 93)

Laon (02000), 113, bd Pierre Brossolette (Tél. : 03 23 23 00 86 - Fax : 03 23 79 31 61)

Tergnier (02700), pav. Vinci (Tél. : 03 23 57 20 87 - Fax : 03 23 57 95 83)

Saint-Quentin (02100), rue Bois de la Chocque (Tél. : 03 23 62 52 48 -

Fax : 03 23 67 54 02)

Saint-Quentin (02100), 54, rue Cronstadt (Tél. : 03 23 50 69 95 -

Fax : 03 23 04 07 91)

Vervins (02140) rue Armand Brimbeuf (Tél. : 03 23 98 20 76 - Fax : 03 23 98 37 22)

• **Mission locale de Saint-Quentin**

8, Bd Cordier, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 06 10 10 - Fax : 03 23 06 10 15

Courriel : Espace-jeune@mission-locale-02.net

Site internet : <http://www.mission-locale-02.net>

Public : jeunes inscrits à la mission locale

Référent : Odile Guyot, directrice

Horaires : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Secteur d'intervention : l'arrondissement de Saint-Quentin, soit neuf cantons :
Saint-Quentin centre, nord et sud, Moÿ-de-l'Aisne, Ribemont, Saint-Simon,
Bohain-en-Vermandois, Le Catelet, Vermand

Accueil Ecout'Jeunes

ASI Santé (mesure DIPAS) suivi mission locale par Nadège Michaux, psychologue

Bilans de santé et suivis proposés en partenariat avec la CPAM

• **Point Écoute Association SATO**

7, rue Gouvernement, 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 18 29 - Fax : 03 23 62 10 95

Courriel : point-ecoute-sato@wanadoo.fr

Public : accueil, écoute, soutien, orientation des adolescents, jeunes adultes et
parents rencontrant des difficultés

Référent : M. Demange (Creil)

Horaires : un éducateur et une éducatrice écoutent et accueillent les jeunes et les
parents du lundi au vendredi, de 10 h 00 à 12 h 30, de 13 h 00 à 17 h 30

Secteur d'intervention : Saint-Quentin et les environs

• Soissons

• Centre d'information et d'orientation (CIO)

19, rue Racine, 02200 Soissons

Tél. : 03 23 53 33 72 - Fax : 03 23 59 54 67

Référent : Dominique Baron, directrice

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Secteur d'intervention : collèges, lycées, lycées professionnels du district de Soissons

• Accueil écoute jeune, mission locale de Soissons

18, rue de Richebourg, 02200 Soissons

Tél. : 03 23 74 51 14 - Fax : 03 23 53 90 28

Courriel : MISSION.LOCALE.SOISSONS@wanadoo.fr

Référent : Christine Barret-Labre, directrice

Accueil, écoute des jeunes par une psychologue et deux éducateurs

K. Menanteau (psychologue), P. Landais (éducatrice) J. Giraudet (éducateur)

Horaires : du lundi au mercredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Permanences en milieu rural

Braine, Centre social

Tous les lundis de 9 h 00 à 12 h 00

Tous les mardis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Tous les mercredis de 13 h 30 à 17 h 30

Oulchy-le-Château, Mairie

Tous les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

2^e et 4^e mardi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Vailly-sur-Aisne, Mairie

1^{er}, 2^e et 3^e mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00

Tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00

Villers-Cotterêts, Cité administrative

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Tous les jeudis de 14 h 00 à 17 h 00

BUS Info Mission Locale : businfojeunes.mlsoissonnais@orange.fr

La Mission locale de Soissons, a investi dans la mise en place depuis novembre 2003 d'un bus itinérant qui sillonne les routes des différents cantons qui lui sont rattachés. Son objectif est d'aller au devant des jeunes dans des communes éloignées, de les

informer sur les services proposés par la Mission locale et ses partenaires et de concourir ainsi à une meilleure insertion des jeunes tant sociale que professionnelle. Le Bus info est à la fois un pôle documentaire (emploi, formation, santé, offres d'emploi, etc.) et une aide directe pour la réalisation de CV, de lettres de motivation ou pour le financement des déplacements de formation ou d'embauche.

• **Service interprofessionnel de santé au travail sud de l'Aisne (SISAT Sud-Aisne)**

52, avenue de Paris, BP 66 02202 Soissons

Tél. : 03 23 76 44 44 - Fax : 03 23 76 44 40 - Courriel : nc.lefevre@sisat.org

Public : toutes professions (sauf les salariés agricoles)

Référent : Mme Lefevre

Horaires : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 (17 h 00 le vendredi)

Secteur d'intervention : Sud de l'Aisne, cantons de Laon Nord-Sud, Craonne, Anizy-le-Château

Deux antennes à Château-Thierry et à Laon, mais les demandes sont centralisées à Soissons

• *Tergnier*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

Impasse Jules Verne, 02700 Tergnier

Tél. : 03 23 57 01 16 - Fax : 03 23 57 55 85

Référent : Denis Gobeaut, directeur

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Secteur d'intervention : Bassin Chauny - La Fère

• *Beauvais*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

Rue Condorcet, 60000 Beauvais
 Tél. : 03 44 15 02 98 - Fax : 03 44 45 09 16
 Courriel : cio60.Beauvais@ac-amiens.fr

Public : tous publics

Référent : Louis Guazzelli, directeur de CIO

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30
 (pas d'entretien le mardi matin)

Secteur d'intervention : cantons d'Auneuil, Beauvais-Nord, Beauvais-Sud, Bornel, Chambly, Chaumont-en-Vexin, Crèvecœur-le-Grand, Formerie, Froissy, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Méru, Nivillers, Noailles, Saint-Aubin-en-Bray, Sainte-Geneviève

• **Médisis médecine du travail interprofessionnelle**

240, avenue Marcel Dassault, 60000 Beauvais
 Tél. : 03 44 06 15 93 (siège social)
 Tél. : 03 44 06 15 16 (centre médical nord)
 Tél. : 03 44 14 38 38 (centre médical sud)
 Fax : 03 44 06 15 62
 Courriel : Contact@medisis.asso.fr - Site internet : www.medisis.asso.fr

Public : toutes professions, sauf BTP

Référent : G. Vivant

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : arrondissements de Beauvais, Clermont, Creil et Senlis

Beauvais Nord, 240, avenue Marcel Dassault, 60000 Beauvais
 (Tél. : 03 44 06 15 16 - Fax : 03 44 06 15 62)

Beauvais Sud, 19, rue Arago, 60000 Beauvais
 (Tél. : 03 44 14 38 38 - Fax : 03 44 14 38 39)

Méru, 2, avenue Victor Hugo, 60110 Méru
 (Tél. : 03 44 52 04 89 - Fax : 03 44 22 17 26)

Creil, 45, rue Voltaire, 60100 Creil
 (Tél. : 03 44 55 87 79 - Fax : 03 44 55 87 81)

Breteil, 14, rue de Paris, 60120 Breteil
 (Tél. : 03 44 07 03 43 - Fax : 03 44 80 42 91)

Fitz James, rue Alfred Kastler, Z.A « La Croix Rouge », 60600 Fitz James
 (Tél. : 03 44 50 09 94 - Fax : 03 44 50 70 44)

Mouy, 7, Impasse de Nœud, 60250 Mouy
 (Tél. : 03 44 56 51 00 - Fax : 03 44 26 19 04)

Saint-Just-en-Chaussée, 21, rue de Picardie, 60130 Saint-Just-en-Chaussée

(Tél. : 03 44 78 56 77 - Fax : 03 44 78 24 42)

Crépy-en-Valois, 5bis, rue Alexandre Dumas, 60800 Crépy-en-Valois

(Tél. : 03 44 50 09 94 - Fax : 03 44 87 65 53)

Le Plessis-Belleville, 5 Avenue Georges Bataille, 60330 Le Plessis-Belleville

(Tél. : 03 44 60 28 05 - Fax : 03 44 60 40 75)

Senlis, Résidence Foch, 16, rue Thomas Couture, 60300 Senlis

(Tél. / Fax : 03 44 53 36 38)

Verberie, Place du Général de Gaulle, 60410 Verberie

(Tél. : 03 44 40 93 55 - Fax : 03 44 38 02 79)

• **Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise (DDPJJ)**

31, rue Desgroux, BP 607, 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 45 41 66 - Fax : 03 44 45 65 71

Public : adolescents mineurs

Référent : Jacques Laborde, directeur départemental

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Secteur d'intervention : département de l'Oise

• **Mission locale de l'arrondissement de Beauvais**

10, rue de Villiers de l'Isle-Adam, 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 06 59 10 - Fax : 03 44 06 59 19

Courriel : ml.Beauvais@wanadoo.fr

Référents : D. Cerroti, R. Frey-d'Artoy (psychologue)

Horaires : Lundi au mercredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00, jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 45

Il existe un espace santé au sein de la mission locale.

• **Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise (SPIP)**

4, rue Saint Paul, 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 15 64 64 - Fax : 03 44 15 64 63

Référent : M. Ambroise, directeur SPIP

Un repérage au sein de l'UCSA est effectué pour déceler les personnes à risque (lors de l'entretien d'arrivée avec l'infirmière). Ces personnes font alors l'objet d'une observation particulière. Le SPIP se réunit toutes les semaines pour évoquer notamment ces personnes.

• **Services médicaux interentreprises bâtiment travaux publics de l'Oise (SMIBTP)**

BP 206, 240, avenue Marcel Dassault, 60002 Beauvais cedex
Tél. : 03 44 06 15 80 - Fax : 03 44 06 15 81

Référent : Mme Marais, directrice

Horaires : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

• *Clermont-de-l'Oise*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

34, rue Frédéric Raboisson, 60600 Clermont-de-l'Oise
Tél. : 03 44 50 09 23 - Fax : 03 44 50 40 81

Référent : le directeur

• *Compiègne*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

25, square J. Baptiste Clément, 60200 Compiègne
Tél. : 03 44 20 13 18 - Fax : 03 44 86 02 75

Référent : Benoît Oosthoek, directeur

• **Santé et médecine du travail de la vallée de l'Oise (SMTVO)**

8, rue de Niepce, ZAC de Mercières, 60200 Compiègne
Tél. : 03 44 38 51 90 - Fax : 03 44 38 51 91
Site internet : www.smtvo.org

Public : salariés et adhérents dans les activités industrielles et commerciales (sauf les entreprises du bâtiment et des travaux publics)

Référent : M.-L. Baumer, directrice

Horaires : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : régions de Compiègne, Creil, Chantilly, Senlis, Neuilly-en-Thelle.

Différents centres :

Chambly, résidence de la Marnière, place Descartes, 60230 Chambly,
(Tél. : 01 34 70 51 91 - Fax : 01 34 70 76 75)

Horaires : 8 h 00-12 h 00, 13 h 00-17 h 00

Chantilly, 73, rue du Connétable, 60500 Chantilly,
(Tél. : 03 44 57 33 40 - Fax : 03 44 57 62 90)

Horaires : 8 h 00-12 h 00, 13 h 00-17 h 00

Compiègne, 8 rue de Niepce, ZAC de Mercières, 60200 Compiègne,
(Tél. : 03 44 38 51 90 - Fax : 03 44 38 51 91), Horaires : 8 h 00-12 h 00, 13 h 00-17 h 00

Senlis, 1, rue Eugène Gazeau, 60300 Senlis

(Tél. : 03 44 53 24 49 - Fax : 03 44 60 15 18)

Horaires : 8 h 00-12 h 00, 13 h 00-17 h 00

Villers-Saint-Paul, ZI de la Brèche, rue Jacques Monod,

60870 Villers-Saint-Paul

(Tél. : 03 44 74 49 90 - Fax : 03 44 74 49 91)

Horaires : 8 h 00-12 h 00, 13 h 00-17 h 00

• **Mission locale de Compiègne**

3, rue de l'Anthémis, 60200 Compiègne

Tél. : 03 44 36 34 44 - Fax : 03 44 36 34 40

Courriel : missionlocale.compiègne@wanadoo.fr

Référent : P. Boutanquoi

Horaires : espace de documentation libre de 8 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 17 h 30

• **Creil**

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

15, rue Jules Michelet, 60100 Creil

Tél. : 03 44 64 16 19 - Fax : 03 44 28 18 25

Public : jeunes - adultes

Référent : Alain Poyen, directeur

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

Secteur d'intervention : établissements secondaires de Brenouille, Creil, Montataire, Nogent, Neuilly en Thelle, St Leu d'Esserant, Villers St Paul, St Maximin

• **Mission locale de la vallée de l'Oise**

3, square de la Libération, 60100 Creil

Tél. : 03 44 24 22 07 - Fax : 03 44 24 44 89

Courriel : missionlocale.Voise@wanadoo.fr

Public : Jeunes de 16 à 26 ans en insertion professionnelle et sociale

Référent : Thérèse Chapeloux, directrice

Horaires : Point Écoute Santé (PES) au sein de la mission locale, possibilité en lien avec les conseillers pour une écoute psychologique

• *Noyon*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

9, rue Paul-Bert, BP 65, 60403 Noyon
Tél. : 03 44 93 42 40 - Fax : 03 44 44 32 37

Référent : Philippe Lemaire, directeur

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

• **Mission locale du Noyonnais et des Deux Vallées**

17, rue de Lille, 60400 Noyon
Tél. : 03 44 44 02 01 - Fax : 03 44 09 10 33
Courriel : ml.noyonnaisetdeuxvallees@wanadoo.fr

Public : accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 ans à 25 ans sortis du système scolaire. Élaboration, mise en place et suivi d'actions locales d'insertion.

Référent : Véronique Dubois, directrice

Horaires : du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h 00, 13 h 30 à 17 h 30

• **Service médical inter-entreprises de santé au travail du Noyonnais (médecine du travail et santé au travail)**

Avenue Alsace Lorraine, 60400 Noyon
Tél. : 03 44 09 87 50 - Fax : 03 44 09 33 22

Public : toutes professions, sauf BTP

Référent : Mme Merlier, directrice

Horaires : 8 h 15 à 12 h 15, 13 h 30 à 17 h 30

Secteur d'intervention : cantons de Noyon, Guiscard, Lassigny, Ribécourt-Dreslincourt

• *Senlis*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

10, rue Saint-Péravi, 60300 Senlis
Tél. : 03 44 53 57 70 - Fax : 03 44 60 93 17

Référent : Mariana Herbert, directrice

• *Abbeville*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

17, rue Charlet, 80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 10 00 - Fax : 03 22 20 10 09

Référent : Annie Savey, directrice

• **Mission locale de la Picardie Maritime**

82, rue Saint Gilles, 80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 14 14 - Fax : 03 22 20 14 10
Courriel : mlpm@mlpm.org

Référent : W. Kondrat, directeur
Psychologue : Sandra Cygler (sandra.cygler@mlpm.org)
La psychologue est joignable à :

Abbeville (Tél. : 03 22 20 14 14)

Friville-Escarbotin (191ter, rue Henri Barbusse, Tél. : 03 22 30 11 96)

Horaires : consultations sur rendez-vous

Point-écoute jeune tenu par une psychologue et sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la permanence mobile

• *Albert*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

59-61, rue de Birmingham, 80300 Albert
Tél. : 03 22 64 11 44 - Fax : 03 22 64 11 40

Public : Adultes - jeunes scolarisés et non scolarisés dès le collège - liaison avec la CDOES et la CCSD

Référent : Pierre Huchette, directeur

Horaires : ouvert tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 (fermé cinq semaines l'été), réception sur rendez-vous

Secteur d'intervention : bassin d'éducation et de formation d'Albert

• *Amiens*

• **Association Santé et Médecine interentreprises du département de la Somme (ASMIS)**

77, rue Debaussaux, BP 0132, 80001 Amiens 1

Tél. : 03 22 54 58 00 - Fax : 03 22 54 58 01 - Site internet : www.asmis.net

Public : toutes professions

Référént : Catherine Bedier, médecin du travail

Horaires : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Secteur d'intervention : département de la Somme (sauf le Vimeu)

Les consultations ont lieu dans plusieurs centres :

Abbeville, 15 rue des Minimes - BP 413, 80143 Abbeville cedex

(Tél. : 03 22 24 04 45 - Fax : 03 22 20 40 39)

Albert, 2 rue d'Aveluy, 80 300 Albert

(Tél. : 03 22 75 21 55 - Fax : 03 22 75 63 50)

Amiens ZI, Espace Industriel Nord, 80000 Amiens

(Tél. : 03 22 44 11 94 - Fax : 03 22 54 99 67)

Boves, Cité des Métiers, RD 935, 80440 Boves

(Tél. : 03 22 47 01 40 - Fax : 03 22 46 07 08)

Charles-Dubois, 4, rue Charles Dubois, 80 000 Amiens

(Tél. : 03 22 95 12 87 - Fax : 03 22 89 71 11)

Chaulne, 46, avenue Aristide Briand, 80320 Chaulnes

(Tél. : 03 22 83 97 58 - Fax : 03 22 83 18 30)

Corbie, Centre Hospitalier, rue Gambetta, 80800 Corbie

(Tél. : 03 22 96 87 97 - Fax : 03 22 96 87 97)

Doullens, 13, boulevard Ernest Dehée, 80600 Doullens

(Tél. : 03 22 77 29 68 - Fax : 03 22 32 07 23)

Ham, 9, rue aux Poulets, 80400 Ham

(Tél. : 03 23 81 11 81, - Fax : 03 23 81 33 72)

Montdidier, Hôpital de Montdidier, 80500 Montdidier

(Tél. : 03 22 37 10 69)

Moreuil, 37, rue 8 août 1918, 80110 Moreuil

(Tél. : 03 22 54 08 31 - Fax : 03 22 54 08 30)

Nesle, 28, rue de la Vierge, 80190 Nesle

(Tél. : 03 22 88 37 40 - Fax : 03 22 37 45 08)

Péronne, 19, rue Saint-Jean, BP 202, 80205 Péronne cedex

(Tél. : 03 22 84 19 40 - Fax : 03 22 84 69 81)

Roye, 3, rue Montdidier, BP 24, 80700 Roye

(Tél. : 03 22 87 07 86 - Fax : 03 22 87 85 65)

Rue, 29, rue des Frères Caudron, 80120 Rue

(Tél. : 03 22 24 20 49)

Dury, Chemin rural de la Croix Blanche, Centre Oasis, Les Tulipes, 80480 Dury

(Tél. : 03 22 47 84 70 - Fax : 03 22 46 42 32)

• **Bureau universitaire d'information, d'insertion et d'orientation (BUHIO)**

Résidence Les Portes de l'université, 11, rue des Francs-Mûriers, BP 2716,
80027 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 82 64 00 - Fax : 03 22 82 64 10

Public : étudiants

Référent : Catherine Navarro

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
fermé lundi matin

Secteur d'intervention : aide à l'orientation - recherche d'emploi

• **Centre d'information et d'orientation Amiens Nord (CIO)**

2-4, rue Alexandre Fatton, 80000 Amiens
Tél. : 03 22 71 39 00 - Fax : 03 22 71 39 09

Public : jeunes scolarisés et non scolarisés dès le collège et le lycée - liaison avec la CDOES et la CCSD

Référent : Pierre Huchette, directeur du CIO

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (fermé cinq semaines l'été), réception sur rendez-vous

Secteur d'intervention : bassin d'éducation et de formation nord

• **Centre d'information et d'orientation Amiens Sud (CIO)**

70, boulevard de Saint-Quentin, 80090 Amiens
Tél. : 03 22 95 00 25 - Fax : 03 22 95 09 70

Référent : Christine Arsenakis

Intègre la cellule jeunes déficients physiques (Tél. : 03 22 95 91 63)

• **Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Somme (DDPJJ)**

Cité Administrative, 56, rue Jules Barni, 80040 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 80 54 55

Public : adolescents mineurs

Référent : Christian Durand-Drouhin, directeur départemental

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Secteur d'intervention : département de la Somme

Centre d'action éducative (CAE)

97, Chaussée Jules Ferry, 80097 Amiens cedex 03

Tél. : 03 22 50 34 00

Foyer d'action éducative (FAE)

203, Chaussée Jules Ferry, 80090 Amiens

Tél. : 03 22 50 37 50

• **Mission locale du grand Amiénois**

52-54, rue du Vivier, BP 1755, 80007 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 97 08 08 - Fax : 03 22 97 08 09

Courriel : MLAA@wanadoo.fr

Public : jeunes de 16 à 26 ans déscolarisés et sans emploi inscrits à la mission locale

Référents : Frédéric Lamarche, directeur, Peggy Sghayron, psychologue

Horaires : psychologue présente à la mission locale du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 14 h 00 à 17 h 00, possibilités de prendre un rendez-vous

Accompagnement psychologique et action collective de santé

Trois permanences occasionnelles :

Au Sud-Est d'Amiens, 116, rue Victorine Autier, Tél. : 03 22 46 23 64

Dans le quartier Étouvie, place du Pays d'Auge, Tél. : 03 22 69 26 00

Au Nord d'Amiens, 39, avenue de la Paix, Tél. : 03 22 66 10 60

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme (SPIP)

5, port d'Aval, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 22 52 70 - Fax : 03 22 22 52 99

Référent : Madame Chard, directrice

Une antenne mixte avec un pôle en milieu fermé et un pôle en milieu ouvert

Maison d'arrêt d'Amiens

85, avenue de la défense passive, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 66 65 72 - Fax : 03 22 66 65 76

• *pôle milieu ouvert*

5, port d'Aval, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 22 52 90 - Fax : 03 22 22 52 97

• *pôle milieu ouvert*

12, Place du Palais de Justice, 80100 Abbeville

Tél. : 03 22 19 25 30 - Fax : 03 22 19 25 39

• *pôle milieu ouvert*

57, rue Saint-Fursy, 80200 Péronne

Tél. : 03 22 84 78 67 - Fax : 03 22 84 72 99

• **Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)**

Rue du Campus, 80025 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 82 72 33 - Fax : 03 22 82 72 35 - Courriel : sumpps@u-picardie.fr

Public : étudiants

Référent : Dr Valérie Amiard, médecin directeur, directrice de centre de planification

Horaires : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 30, en journée continue

Le SUMPPS fonctionne avec une équipe permanente (secrétaire, infirmière) et du personnel vacataire (médecins, gynécologue, psychologue, cardiologue extérieur

• *Frville-Escarbotin*

• **Centre d'information et d'orientation (CIO)**

14, rue Henri Barbusse, 80130 Frville-Escarbotin

Tél. : 03 22 60 36 36 - Fax : 03 22 60 36 39

Référent : Chantal Desenclos, directrice

• Péronne

• Centre d'information et d'orientation (CIO)

15, avenue Mac Orlan, BP 60031, 80201 Péronne cedex
Tél : 03 22 84 07 36 - Fax : 03 22 84 04 87

Référent : Mathilde Perdigeon, directrice

• Mission locale de la Haute-Somme de Péronne

8, rue de la Madeleine, 80200 Péronne
Tél : 03 22 84 73 60 - Fax : 03 22 84 73 61
Courriel : mission-locale-haute-somme@wanadoo.fr

Référent : P. Houlier, directeur

Mise en place d'actions de prévention de santé par l'intermédiaire d'un atelier santé, animé par une conseillère en insertion

La problématique n'est pas particulièrement le suicide, mais peut être abordée puisque tous les problèmes de la vie quotidienne des jeunes sont évoqués. Les jeunes se regroupent, choisissent un thème et montent une action en préparant notamment des exposés.

• Woincourt

• Association inter-entreprises pour la santé au travail du Vimeu

11, rue Chevalier de la Barre, BP 80011, 80520 Woincourt
Tél : 03 22 60 21 60 - Fax : 03 22 30 41 11 - Courriel : aimtv@vimeu.fr

Public : toutes professions

Référent : M. S. Renahy, directeur

Horaires : de 8 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 30

Secteur d'intervention : cinq cantons à l'Ouest de la Somme : Ault, Friville-Escarbotin, Gamaches, Moyenneville, Saint-Valery-sur-Somme

Les médecins consultent dans les CMS de Gamaches, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer.

INDEX

Aisne

| | |
|--|----|
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (<i>Belleu</i>) | 39 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (<i>Bobain</i>) | 39 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Soissons, (CMP), Antenne (<i>Braine</i>) | 39 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (<i>Château-Thierry</i>) | 40 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (<i>Château-Thierry</i>) | 40 |
| Unité de consultation et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR), centre pénitentiaire (<i>Château-Thierry</i>) | 40 |
| Centre hospitalier (<i>Chauny</i>) | 41 |
| Centre pour adolescents (<i>Chauny</i>) | 41 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Chauny</i>) | 41 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Chauny</i>) | 41 |
| Unité de proximité du centre hospitalier (centre Jacques Lacan) (<i>Chauny</i>) | 42 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Guise</i>) | 42 |
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel centre hosp. (<i>Saint-Quentin</i>) | 42 |
| Centre hospitalier Brisset (<i>Hirson</i>) | 42 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Hirson</i>) | 43 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Hirson</i>) | 43 |
| Centre hospitalier, service d'accueil des urgences (SAU) (<i>Laon</i>) | 43 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Laon</i>) | 43 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Laon</i>) | 44 |
| Unité de consultations et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR), centre pénitentiaire (<i>Laon</i>) | 44 |
| Unité de proximité Laonnoise (UPL) (<i>Laon</i>) | 44 |
| Centre hospitalier, établissement public de santé mentale (<i>Prémontré</i>) | 45 |
| Centre hospitalier (<i>Saint-Quentin</i>) | 45 |
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel du secteur 02G07 (<i>Saint-Quentin</i>) | 46 |
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel du secteur 02G06 (<i>Saint-Quentin</i>) | 46 |
| Centre de soins spécialisé aux toxicomanes (<i>Saint-Quentin</i>) | 46 |
| Centre médico-psychologique et de psychiatrie générale (<i>Saint-Quentin</i>) | 46 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Saint-Quentin</i>) | 46 |
| Hôpital de jour pour enfants et adolescents (<i>Saint-Quentin</i>) | 47 |
| Centre médico-pédagogique (CMP) (<i>Bobain-en-Vermandois</i>) | 47 |
| Centre hospitalier, urgences (<i>Soissons</i>) | 47 |
| Centre d'accueil des jeunes et des adolescents (CAJA) (<i>Soissons</i>) | 47 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Soissons</i>) | 48 |
| Centre médico-pédagogique pour adultes (CMP) (<i>Villers-Cotterêts</i>) | 48 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Soissons</i>) | 48 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Tergnier</i>) | 48 |
| Hôpital (<i>Vervins</i>) | 49 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Soissons (CMP), Antenne (<i>Villers-Cotterêts</i>) | 49 |
| Centre psychothérapeutique (<i>Villiers-Saint-Denis</i>) | 49 |

Oise

| | |
|---|----|
| Centre hospitalier (<i>Beauvais</i>) | 51 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Beauvais</i>) | 51 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Beauvais</i>) | 51 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Breteil</i>) | 51 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Breteil</i>) | 52 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Chambly</i>) | 52 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Chantilly</i>) | 52 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (<i>Chaumont-en-Vexin</i>) | 52 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Chaumont-en-Vexin</i>) | 53 |
| Centre hospitalier interdépartemental (CHI) (<i>Clermont-de-l'Oise</i>) | 53 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Clermont-de-l'Oise</i>) | 53 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Clermont-de-l'Oise</i>) | 54 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Compiègne</i>) | 54 |
| Centre hospitalier, service d'accueil des urgences (<i>Compiègne</i>) | 54 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Compiègne</i>) | 54 |
| Centre hospitalier Laennec, service d'accueil des urgences (<i>Creil</i>) | 55 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Creil</i>) | 55 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Creil</i>) | 55 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Crépy-en-Valois</i>) | 55 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Crépy-en-Valois</i>) | 56 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Grandvilliers</i>) | 56 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Gouvieux</i>) | 56 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Liancourt</i>) | 57 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Liancourt</i>) | 57 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Méru</i>) | 57 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Méru</i>) | 57 |
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) (<i>Méru</i>) | 57 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Montataire</i>) | 58 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Montataire</i>) | 58 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Noyon</i>) | 58 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Noyon</i>) | 58 |
| Unité thérapeutique pour adolescents (<i>Noyon</i>) | 59 |
| Centre médico-psychopédagogique (CMPP) (<i>Noyon</i>) | 59 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Pont-Sainte-Maxence</i>) | 59 |
| Centre de consultation et de cure ambulatoire (CMP-CMPP) (<i>Pont-Sainte-Maxence</i>) | 59 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Saint-Just-en-Chaussée</i>) | 60 |
| Centre hospitalier, Service des urgences et des lits de porte (<i>Senlis</i>) | 60 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Senlis</i>) | 60 |
| Centre de consultation et de cure ambulatoire (CMP-CMPP) (<i>Senlis</i>) | 60 |

Somme

| | |
|---|----|
| Centre hospitalier (<i>Abbeville</i>) | 61 |
| Service d'accueil et d'urgence (SAU) (<i>Abbeville</i>) | 61 |
| Service de psychiatrie A (à partir de 15 ans et 3 mois) (<i>Abbeville</i>) | 61 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Abbeville</i>) | 61 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Albert</i>) | 62 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPP) (<i>Albert</i>) | 62 |
| Centre hospitalier universitaire d'Amiens - CHU Nord (<i>Amiens</i>) | 62 |
| Unité d'accueil et d'urgence (<i>Amiens</i>) | 62 |
| Service de consultations de psychopathologie enfants et adolescents (<i>Amiens</i>) | 62 |
| Unité de médecine de l'adolescent (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Antenne psychiatrie et de psychologie médicale (adultes de 18 ans et plus), service de consultation externe et de psychiatrie de liaison (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Unité de psychiatrie de l'adulte (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Centre hospitalier Philippe Pinel (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Unité d'accueil et d'orientation (UAO) (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Unité d'hospitalisation complète pour adolescents (<i>Amiens</i>) | 63 |
| Unité d'accueil et de soins pour adolescents (<i>Amiens</i>) | 64 |
| Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel adolescents (<i>Amiens</i>) | 64 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP Cristal) (<i>Amiens</i>) | 65 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Amiens</i>) | 66 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Amiens</i>) | 66 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Amiens Nord</i>) | 67 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Amiens Sud</i>) | 67 |
| Centre médico-psychopédagogique pour enfants et adolescents Henri Wallon (CMPP) (<i>Amiens</i>) | 68 |
| Centre médico-psychopédagogique (centre de diagnostic, d'orientation et de traitement) (CMP) (<i>Amiens</i>) | 68 |
| Unités de consultations et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional (UCSA/SMPR) de la maison d'arrêt (<i>Amiens</i>) | 68 |
| Centre hospitalier (<i>Corbie</i>) | 69 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Doullens</i>) | 69 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Friville-Escarbotin</i>) | 69 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Friville-Escarbotin</i>) | 70 |
| Centre hospitalier, service de psychiatrie adultes (<i>Montdidier</i>) | 70 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Montdidier</i>) | 70 |
| centre hospitalier (<i>Péronne</i>) | 71 |
| Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) (<i>Péronne</i>) | 71 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMP) (<i>Péronne</i>) | 71 |
| Centre de diagnostic d'orientation et de traitement (CDOT) (<i>Rivery</i>) | 71 |
| Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) (<i>Rivery</i>) | 71 |
| Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents de Roye (CMP) (<i>Roye</i>) | 72 |
| Centre médico-psychopédagogique pour enfants et adolescents (CMPP) (<i>Roye</i>) | 72 |

Aisne

| | |
|---|----|
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Château-Thierry</i>) | 73 |
| Point Écoute Jeunes (<i>Chauny</i>) | 73 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Hirson</i>) | 73 |
| Point Écoute Jeunes (<i>Hirson</i>) | 74 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Laon</i>) | 74 |
| Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Aisne (<i>Laon</i>) | 74 |
| Maison de l'emploi et de la formation du Pays du Grand Laonnois (MEF) | 74 |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aisne (SPIP) (<i>Laon</i>) | 75 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Saint-Quentin</i>) | 75 |
| Ecoute Jeunes (<i>Saint-Quentin</i>) | 76 |
| Médecine du travail de l'Aisne (MTA) (<i>Saint-Quentin</i>) | 76 |
| Mission locale de Saint-Quentin (<i>Saint-Quentin</i>) | 77 |
| Point Écoute Association SATO (<i>Saint-Quentin</i>) | 77 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Soissons</i>) | 78 |
| Accueil écoute jeune, mission locale (<i>Soissons</i>) | 78 |
| Service interprofessionnel de santé au travail sud de l'Aisne (SISAT Sud Aisne) (<i>Soissons</i>) | 79 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Tergnier</i>) | 79 |

Oise

| | |
|---|----|
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Beauvais</i>) | 81 |
| Médisis médecine du travail interprofessionnelle (<i>Beauvais</i>) | 81 |
| Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise (<i>Beauvais</i>) | 82 |
| Mission locale de l'arrondissement de Beauvais (<i>Beauvais</i>) | 82 |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise (SPIP) (<i>Beauvais</i>) | 82 |
| Services médicaux interentreprises bâtiment travaux publics de l'Oise (SMIBTP) (<i>Beauv.</i>) | 83 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Clermont-de-l'Oise</i>) | 83 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Compiègne</i>) | 83 |
| Médecine du travail de la vallée de l'Oise (SMTVO) (<i>Compiègne</i>) | 83 |
| Mission locale (<i>Compiègne</i>) | 84 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Creil</i>) | 84 |
| Mission locale de la vallée de l'Oise (<i>Creil</i>) | 84 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Noyon</i>) | 85 |
| Mission locale du Noyonnais et des Deux Vallées (<i>Noyon</i>) | 85 |
| Service médical inter-entreprises du Noyonnais (médecine du travail) (<i>Noyon</i>) | 85 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Senlis</i>) | 86 |

Somme

| | |
|---|----|
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Abbeville</i>) | 87 |
| Mission locale de la Picardie Maritime (<i>Abbeville</i>) | 87 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Albert</i>) | 87 |
| Association santé et médecine interentreprises du département de la Somme (ASMIS) (<i>Amiens</i>) | 88 |
| Bureau universitaire d'information, d'insertion et d'orientation (BUIIO) (<i>Amiens</i>) | 89 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Amiens Nord</i>) | 89 |
| Centre d'information et d'orientation Amiens sud (CIO) (<i>Amiens Sud</i>) | 89 |
| Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Somme (<i>Amiens</i>) | 90 |
| Mission locale du Grand Amiénois (<i>Amiens</i>) | 90 |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme (SPIP) (<i>Amiens</i>) | 91 |
| Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (<i>Amiens</i>) | 91 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Friville-Escarbotin</i>) | 91 |
| Centre d'information et d'orientation (CIO) (<i>Péronne</i>) | 92 |
| Mission locale de la Haute-Somme (<i>Péronne</i>) | 92 |
| Association inter-entreprises pour la santé au travail du Vimeu (<i>Woincourt</i>) | 92 |